

# L'appel de la Palestine à la communauté internationale pour contrecarrer l'arbitraire israélien

Une pétition de soutien au peuple palestinien à disposition au siège central de l'USFP et sur le site [www.usfp.ma](http://www.usfp.ma)

Pages 2-3

# Libération

[www.libe.ma](http://www.libe.ma)

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9057

Vendredi 3 Juillet 2020

*Déclaration de l'Alliance progressiste*

## Arrêter tout plan d'annexion des territoires palestiniens

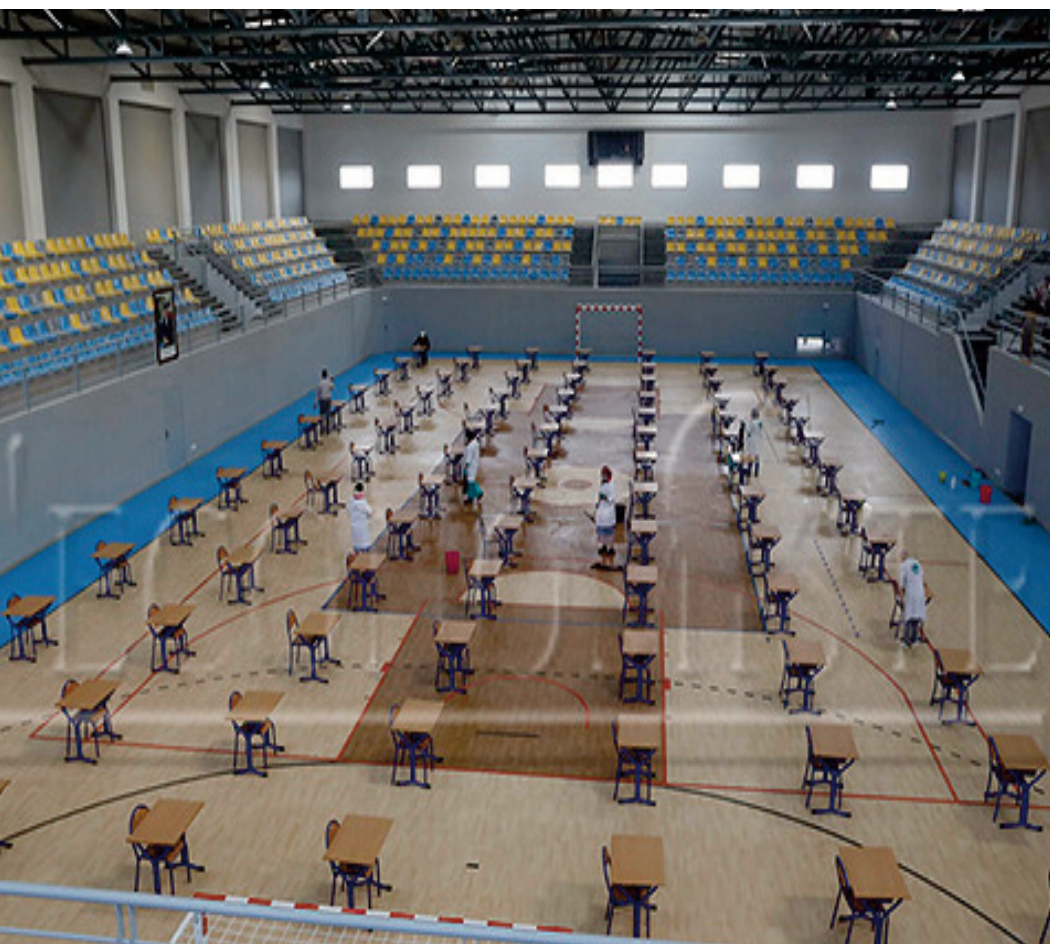
Le nouveau gouvernement israélien prévu dans son accord de coalition l'annexion des territoires palestiniens à partir du 1er juillet 2020.

L'Alliance progressiste, basée sur ses résolutions votées d'un commun accord, appelle d'urgence le gouvernement israélien et les partis qui le composent à renoncer à tout plan d'annexion car cela représenterait une violation du droit international et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Nous sommes convaincus que de tels plans compromettent toute future solution à deux Etats et nuiraient à tout progrès potentiel pour la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

# Bac inédit

*Le Covid sous haute surveillance*



Page 4

## Driss Lachgar préside vendredi et samedi trois réunions régionales

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, préside ce vendredi à 20h30 (heure marocaine) une réunion avec les membres du Conseil national du parti appartenant à la section Europe.

Il présidera également deux réunions similaires, la première avec les membres du Conseil national de la région de Rabat-Salé-Kénitra, et la deuxième avec ceux de la région de Fès-Meknès, et ce, samedi 04 juillet, respectivement à 10h et 18h. Elles se dérouleront par visioconférence via l'application Zoom.

Il y a lieu de signaler que ces réunions s'inscrivent dans le cadre de la mise en application des recommandations prises lors de la réunion du Bureau politique du parti tenue les 27 et 28 mai dernier.

## La crise serait-elle partie pour durer ?

*Le Maroc parmi les pays touristiques du pourtour méditerranéen les plus affectés*



Page 5

# L'appel de la Palestine à la communauté internationale pour contrecarrer l'arbitraire israélien

*Une pétition de soutien au peuple palestinien à disposition au siège central de l'USFP et sur le site [www.usfp.ma](http://www.usfp.ma)*



*Dans le cadre du soutien de l'initiative du Groupe d'action nationale de soutien à la Palestine et de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne concernant l'appel adressé par la Palestine à tous les peuples et pays du monde, nous publions dans cette édition le texte intégral de cet appel qui contient plusieurs positions soutenant les droits légitimes et justes du peuple palestinien.*

*Nous informons les Ittibadiés et les Ittibadis, les acteurs nationaux et l'ensemble des citoyens qu'une pétition est mise à disposition de celles et ceux qui souhaitent la signer, et ce au siège central de l'USFP (9, avenue Al Araar Hay Riyad, Rabat) ou sur le site électronique du Parti : [www.usfp.ma](http://www.usfp.ma).*

Israël demeure depuis plusieurs années un Etat d'occupation, un Etat qui colonise les terres d'autres Etats et exerce sa domination sur un autre peuple. C'est un Etat colonialiste qui confisque les terres, implante les colons dans les territoires occupés et établit un système de vie propre à ces colons. C'est un Etat qui commet des violations flagrantes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international de l'Homme. C'est un Etat qui nie le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien et les droits des réfugiés palestiniens, y compris le droit au retour, à la propriété et à l'indemnisation. C'est un Etat qui ignore la volonté internationale, refuse et bafoue toutes les décisions et les conventions des Nations unies y afférentes.

La situation a empiré récemment et nous avons été témoins du basculement d'Israël vers l'extrémisme, le fondamentalisme et même le fascisme. Et nous avons été témoins également de l'annulation complète de tous les accords conclus, des tentatives de porter la politique colonialiste à un nouveau niveau et des responsables israéliens qui expriment ouvertement des positions niant l'existence et les droits nationaux du peuple palestinien et affirmant le désir de s'emparer de la terre palestinienne toute entière.

Récemment, une vision dite « Vision de Trump pour la paix et la prospérité » a été présentée. Cette vision n'est pas en réalité un plan de paix, mais une simple adoption des idées doctrinaires farfelues poussant vers la création du Grand Israël et niant l'existence nationale palestinienne tout en tentant de trouver une solution « aux habitants palestiniens » dans une entité dispersée qu'on nomme Etat à condition qu'ils remplissent plusieurs critères rocambolesques.

Ladite vision donne à Israël le droit d'annexer une grande partie de la Cisjordanie y compris les territoires où ont été implantées des colonies illégales, à savoir la Vallée du Jourdain et le Nord de la mer Morte, en plus des territoires situés à l'Ouest de la clôture que la Cour internationale de justice a déclaré illégale en 2004 et exigé son démantèlement et la réparation des dommages causés par son installation.

Le premier ministre israélien a réitéré à plusieurs reprises son intention d'annexer les territoires sus-mentionnés, laquelle intention figure dans l'accord conclu pour former le gouvernement israélien actuel, ce qui veut dire qu'elle fait partie intégrante de la politique officielle du gouvernement et qu'elle s'ajoute à l'annexion d'Al-Qods orientale occupée que le monde entier a rejetée en la considérant comme nulle et non avenue. De telles politiques et mesures constituent une violation flagrante des principes du droit international et de ses dispositions.

Elles détruisent même le droit international et les règles régissant les relations entre les pays sur lesquelles est fondé le sys-



tème international. Elles sapent toute possibilité de règlement négocié entre les deux parties et, partant, conduisent inévitablement à un long conflit dont les résultats seraient catastrophiques.

La responsabilité de la communauté internationale, à savoir les pays, les peuples et les organisations de la société civile, est de faire face à tout cela, d'éviter que cela se produise et de prendre des positions et mesures punitives dissuasives si cela se produit. Toute réticence à affronter sérieusement cette situation serait une honte qui aurait des répercussions sur la région toute entière et sur le système international et toute apathie serait une trahison aux valeurs et principes et un renoncement au principe de la solution négociée et à l'instauration de la paix dans la région sur la base de la solution de deux Etats.

Partant de tout ce qui précède, nous, dirigeants palestiniens de tous horizons y compris des universitaires, d'anciens responsables et des organisations de la société civile, lançons cet appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les positions et les mesures nécessaires en vue de mettre un terme à ce qui se passe et d'y faire face afin de préserver la paix et l'avenir des peuples de la région y compris les deux peuples palestinien et israélien chacun dans son propre Etat indépendant, et spécifiquement pour faire ce qui suit :

**1** Affirmer la position, et sous diverses formes, contre tout projet d'annexion par Israël des territoires palestiniens, car cela constitue une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations unies, ainsi qu'une grave violation des résolutions du Conseil de sécurité y afférentes.

**2** La nécessité pour tous les Etats de respecter les résolutions du Conseil de sécurité y compris la résolution 2334 (2016) et, spécifiquement, de ne reconnaître aucune modification du tracé des

frontières d'avant 1967 et la nécessité pour tous les Etats ayant des relations ou des accords de coopération avec Israël de respecter le principe de distinction entre le territoire d'Israël et le territoire palestinien occupé y compris Al-Qods orientale, et le refus de toute tentative d'Israël de passer outre ce principe.

**3** La nécessité pour les pays du monde de prendre des mesures spécifiques contre les colonies et leurs produits y compris d'interdire à ces produits d'entrer sur leurs marchés en application des obligations contractuelles des pays (parties tiers) conformément aux Conventions de Genève de 1949.

**4** La nécessité pour les forces politiques et les organisations de la société civile de faire face aux tentatives d'un petit nombre de gouvernements de criminaliser ce qui précède, étant donné que cette criminalisation constitue une violation du droit international, ou de criminaliser le boycott d'Israël pour des considérations politiques ou morales, étant donné que cette criminalisation porte atteinte aux valeurs de démocratie et aux droits fondamentaux du citoyen dans ces pays.

**5** La nécessité pour les pays du monde ayant des relations ou des accords de coopération avec Israël de prendre des mesures punitives contre ce pays sur la base même de ces accords dans le cas où Israël exécute son projet d'annexion.

**6** La nécessité pour les pays du monde qui n'ont pas encore reconnu l'Etat de Palestine de le reconnaître dans la limite des frontières de 1967 avec Al-Qods orientale comme capitale, et ce conformément au principe de la division en deux Etats, de la reconnaissance de l'existence de ces deux Etats et de la préservation de la solution politique des deux Etats, étant donné que cette étape est celle qui ga-

rantit ce qui précède.

**7** Soutenir les démarches prises par l'Etat de Palestine et d'autres pays auprès de la Cour pénale internationale et les tribunaux nationaux dans les pays qui l'autorisent contre les responsables israéliens pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité y compris le projet d'annexion.

**8** Soutenir l'action palestinienne, arabe et internationale au sein du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organisations internationales contre toute tentative israélienne d'annexion, la condamner et la considérer comme illégale et sans valeur juridique et appeler tous les pays du monde à ne pas l'accepter ou la reconnaître et de considérer Israël comme un Etat hors la loi.

**9** Confirmer la position contre la soi-disant vision de Trump et le refus des positions de l'extrême droite, des colons en Israël et de l'extrême droite religieuse en Amérique dont le but est de réaliser le Grand Israël et de dénier les droits nationaux et même l'existence nationale du peuple palestinien.

**10** Soutenir le peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'Autorité palestinienne et les aider à poursuivre la lutte contre le projet d'annexion et la vision de Trump et à atteindre leurs objectifs nationaux, à savoir la liberté et l'indépendance.

Nous, soussignés, et bien que nous soyons conscients des grandes responsabilités qui incombent à nous et au peuple palestinien pour renforcer nos capacités avec à leur tête l'unité du peuple et de ses institutions pour faire face à ce qui précède, lançons cet appel à toutes les composantes de la communauté internationale pour qu'elles assument leurs responsabilités et prennent les positions et les mesures nécessaires dans ce tournant historique.

# Bac inédit

## *Le Covid sous haute surveillance*

**C'**est parti pour les examens du baccalauréat 19/2020. Aujourd'hui et demain, c'est au tour des candidats aux épreuves nationales des lettres et sciences humaines ainsi que celles de l'enseignement originel, avant de laisser place les 6 et 8 juillet aux épreuves des sciences techniques et au bac professionnel, tandis que l'examen régional pour toutes les branches du baccalauréat libre vient de s'achever (1er et 2 juillet). Vous vous dites sûrement que d'habitude, ça ne se passe pas comme ça. Vous n'avez pas tort. Pour le retour à une certaine normalité, va falloir repasser.

A cause de la pandémie du nouveau coronavirus, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a décidé de chambouler l'organisation des examens du bac. Les épreuves ont donc été scindées en deux étapes : D'abord les épreuves nationales des lettres et sciences humaines et de l'enseignement originel, puis les épreuves des sciences techniques et le bac professionnel. La raison ? La distanciation physique des candidats à travers un périmètre de 4 mètres carrés par table d'examen. Cette volonté trouve également un prolongement dans le réaménagement de plusieurs structures en centres d'examen. A l'instar de nombreux pays asiatiques, le ministère a aménagé plusieurs salles couvertes sportives dans les différentes villes du Royaume pour en faire des centres d'examen, au même titre que les amphithéâtres des facultés et les classes d'établissements scolaires. Dans ces derniers, une limite maximale de 10 candidats par classe est imposée. Ces lieux, encore faut-il le rappeler, ont été préalablement désinfectés.

Le ministère de tutelle n'a pas fait les choses à moitié. En plus d'assurer une distanciation physique des candidats, avec port du masque obligatoire, de nombreuses autres précautions ont été prises dans le Centre national de l'évaluation, des examens et de l'orientation lors de la préparation des sujets des examens. Pour preuve, l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif a été testé au Covid-19 selon le ministère. Et pour les bacheliers atteints du coronavirus ? Ils ne seront évidemment pas laissés pour compte. Ils passeront leurs épreuves dans les hôpitaux de campagne installés par les autorités à Benslimane, Benguerir et Sidi Yahya du Gharb. L'idée est qu'ils puissent à la



fois passer leurs examens tout en limitant les risques de contamination.

Factuellement, le ministère de l'Éducation nationale a tenté de mettre dans les meilleures dispositions les candidats au baccalauréat. Mais le sont-ils

**Psychologiquement, le contexte se prête à des difficultés en termes de concentration**

pour autant ? Rien n'est moins sûr. La crise sanitaire et les chamboulements qu'elle a causés n'ont été de tout repos pour personne, et encore moins pour les plus de 441.230 candidats, 64% issus de l'enseignement public et 8% de l'enseignement privé, et dont l'année scolaire a été bouleversée comme jamais. Psychologiquement, le contexte se prête à des difficultés en termes de concentration. D'autant qu'avec un masque, il n'est pas simple de respirer de manière naturelle. Comment s'adapteront-ils à la situation ? Réussiront-ils à faire l'impasse du contexte particulier dans lequel se déroulent les examens de cette année ? Ce sont là autant de questions qui demeurent sans réponse. Du moins pas avant la publication des résultats et notamment le taux de réussite qui était de l'ordre de 65,55% en 2019.

En attendant, on ne peut que souligner le vent de solidarité exprimé dans le cadre des examens nationaux aux quatre coins du Royaume. En l'occurrence, les initiatives visant à fournir un service de transport gratuit aux candidats vers les centres d'examen du baccalauréat, initié par des élus, les autorités et les entreprises de transport

urbain. Malheureusement, en parallèle à cette solidarité circonstancielle, il y a de mauvaises habitudes qui ont la dent dure. Dans un communiqué, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a annoncé l'interpellation de 14 individus au cours du mois de juin. L'accusation porte sur « la possession et le trafic de matériels et outils électroniques sophistiqués utilisés pour la fraude lors des examens du baccalauréat », précise le communiqué. Les mis en cause, 7 à Salé, 6 à Témara, Oujda, Agadir et Meknès proposaient, via des annonces sur le Web, des puces électroniques utilisées pour recevoir des appels téléphoniques et connectées à une oreillette performante. Les perquisitions ont d'ailleurs révélé un véritable arsenal digne des films d'espionnage : 345 puces électroniques de différents types, ainsi qu'une dizaine d'écouteurs, de batteries et de chargeurs. Ces arrestations, si elles ne risquent pas de dissuader les futurs tricheurs, portent un coup de massue à ceux qui envisagent le procédé. Une chose est sûre, tricher cette année s'avère quasiment impossible. En clair, les examens du baccalauréat sont particuliers à bien des égards.

**Chady Chaabi**

# La crise serait-elle partie pour durer ?



**L'**épidémie de coronavirus pourrait coûter au secteur touristique marocain plus de six milliards de dollars de pertes, soit 5% du PIB si la coupure durait six mois. Dans le pire des cas, ces pertes potentielles pourraient atteindre les 11,37 milliards de dollars, soit 10% du PIB, a indiqué un récent rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

En détail, celle-ci prévoit une perte de 6.079 millions de dollars dans un scénario modéré, soit -5% du PIB, 8.725 millions de dollars dans un scénario intermédiaire, soit -7% du PIB et 11.371 millions de dollars dans un scénario dramatique, soit -10% du PIB.

Cependant, les effets négatifs de la crise liée au Covid-19 se sont déjà manifestés puisque les recettes du secteur ont régressé de 55% dans le domaine des loisirs, de la restauration et de l'hôtellerie, de 2% dans le commerce, les services financiers, les assurances, le transport aérien, la construction, les communications et les consommations, de 1% pour les boissons et le tabac, de 0,8% pour l'alimentation et quelques secteurs sélectionnés et de 5% pour l'usage des véhicules.

En effet, le Maroc figure parmi les six pays méditerranéens qui se trouvent en tête du classement des quinze marchés du tourisme les plus affectés par le Covid-19 établi par la CNUCED selon le scénario le plus modéré. La Jamaïque et la Thaïlande arrivent en tête avec respectivement 11% et 9% de recul de leur PIB suivis par la Croatie (-8% du PIB) et le Portugal (-6%), le Maroc (-5%), la Grèce (-4%), l'Égypte (-3%) et l'Espagne (-3%).

Au niveau mondial, la CNUCED prévoit des pertes estimées à moins de 1.200 mrd\$ (1.064 mrd€), soit 1,5% du PIB mondial.

Dans un scénario intermédiaire, en l'occurrence celui envisagé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), si la coupure durait six mois, ces chiffres passeraient à 2.200 mrd\$ (1.950 mrd€, soit 2,8% du PIB). La projection

la plus pessimiste de la CNUCED estime même qu'une interruption du tourisme international durant douze mois se chiffrent à 3.300 mrd\$ de pertes (2.926 mrd€), soit 4,2% du PIB mondial.

En détail, et selon le scénario modéré, la France se positionnerait à la quatrième place avec un manque à gagner de 47 mrd\$ (41,6 mrd€) derrière le trio États-Unis (187 mrd\$ - 165,8 mrd€), Chine (104 mrd\$ - 92,2 mrd€) et Thaïlande (47 mrd\$ - 41,7 mrd€). L'Espagne afficherait -44 mrd\$ (-39 mrd€), l'Italie se situerait à -34 mrd\$ (-30 mrd€) et le Portugal fermerait la marche de ces quinze pays mondiaux avec -13,9 mrd\$ (12,3 mrd€).

Pour chaque million de dollars de recettes touristiques internationales perdues, le revenu national d'un pays pourrait baisser de 2 à 3 M\$ selon cette étude. L'OMT a prévu en juin dernier une chute de la demande de voyages internationaux en 2020 située entre 850 millions et 1,1 milliard de touristes.

Cette situation aura des conséquences directes sur l'emploi des travailleurs non qualifiés qui pourrait diminuer à des taux à deux chiffres même dans le scénario le plus modéré, précise la CNUCED. Concernant les emplois qualifiés, et toujours dans le scénario modéré, le rapport indique que les salaires pourraient baisser de 5% au Maroc, de 8% au Portugal, de 6% en Grèce, de 4% en Espagne et de 3% en Égypte. "Les effets pourraient être particulièrement négatifs pour les femmes qui devraient être touchées de manière disproportionnée par les licenciements induits par le Covid-19", précise le rapport. Elles représentent environ 54% des salariés des secteurs de l'hébergement et de la restauration. A

rappeler que le secteur du tourisme représente environ 300 millions d'emplois dans le monde.

Pourtant Hicham Attouch, président de l'Association des économistes marocains, estime que malgré la place stratégique que représente le tourisme dans l'économie nationale du point de vue des recettes générées et des postes d'emploi directs et indirects créés, il n'y a pas eu encore d'élaboration d'un plan spécial intégré afférent à ce secteur. Lequel est traité comme un segment parmi d'autres de notre économie. Pis, les pouvoirs publics se focalisent davantage sur le secteur de l'hôtellerie alors que le tourisme englobe plusieurs branches et filières (animation, location de voitures, associations du tourisme, tourisme rural...) et accordent plus d'intérêt à la demande alors que la sortie de crise exige de traiter cette question sous l'angle de l'offre et de la demande. «Certaines propositions de la CGEM recommandent une régionalisation du tourisme et une baisse de la TVA, mais on oublie souvent que la crise du tourisme est appelée à s'installer pour au moins trois ans», nous a-t-il déclaré. Pour lui, la sortie de crise passe par une réingénierie de l'offre touristique en redynamisant les programmes et plans existants par le développement d'un tourisme durable et une offre spéciale pour les Marocains du monde. Il a souligné également la nécessité de promouvoir et de mettre en valeur les territoires et le pays et que l'intérêt doit être accordé aux ressources humaines en grande majorité précaires et non déclarées. Sur le plan de gouvernance, cela implique, précise-t-il, de la transparence et de la synergie entre les pouvoirs publics et les opérateurs du secteur.

Hassan Bentaleb



**Le Maroc parmi les pays touristiques du pourtour méditerranéen les plus affectés**

# Nasser Bourita : *La pandémie, un test pour la capacité du multilatéralisme à innover*



**L**a riposte du Maroc à la pandémie de Covid-19 est guidée par une vision Royale reposant sur les piliers de l'anticipation, de la proactivité et de la primauté de la santé des citoyens, a af-

firmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans un discours adressé mercredi à la conférence ministérielle sur la réponse digitale à la Covid-19, il a ajouté que cette vision est mise en œuvre à travers une approche associant l'ensemble des départements ministériels et l'ensemble des segments de la société, notant que cette approche fut couronnée de succès dans la maîtrise de la situation épidémiologique.

Le ministre a en outre relevé que la transformation digitale en cours au Maroc fut cruciale au succès de cette stratégie, puisque le Royaume a rapidement déployé son infrastructure digitale pour relever le défi de la diffusion de messages de santé publique exacts, opportuns et cohérents, ce qui a amené 99,5% de la population marocaine à adopter, de façon massive, les mesures de prévention.

Il a aussi indiqué que l'infodémie fut freinée dès ses débuts, grâce à une lutte efficace contre la désinformation, tout en protégeant les droits garantis par la Constitution, faisant savoir que la police nationale a mis en place une unité spécifiquement dédiée à la surveillance et l'investigation des cas de désinformation en ligne, tandis que des enquêtes judiciaires ont été lancées pour 100 af-

fares de désinformation.

Le ministre a également relevé que les services publics essentiels ont été largement préservés, citant l'éducation, à travers les plateformes digitales et les cours en ligne et le secteur de la justice, grâce à la tenue de procès en visioconférence dans le plein respect des normes nationales et internationales de justice, ainsi que la santé, grâce à l'usage intensif de la télémédecine.

Dans les institutions publiques et dans le secteur privé, un effort majeur de digitalisation a été entrepris afin de garantir la continuité du service à travers le télétravail, a-t-il poursuivi, estimant par ailleurs que cette pandémie, qui a ravagé les sociétés, les systèmes de santé, et les économies, est un véritable test de la capacité du multilatéralisme à innover et sortir des sentiers battus dans la recherche de solutions aux questions posées par la Covid-19.

Fondamentalement, la pandémie a imposé aux Etats trois défis interdépendants en freinant la transmission y compris à travers le confinement et d'autres mesures de distanciation sociale, a dit le ministre, ajoutant qu'il s'agit aussi de la mise à niveau de leurs systèmes de santé pour faire face à un afflux rapide de malades, tout en maintenant une capacité adéquate pour gérer les autres maladies essentielles à leurs populations, y compris

l'éducation, l'assainissement, l'énergie, la justice, et les services de police.

Les outils numériques furent cruciaux à la gestion de cet éventail de défis, démontrant l'importance d'accélérer la transformation numérique pour la préparation et la riposte aux urgences, a-t-il soutenu, estimant que l'infodémie qui s'est propagée comme une trainée de poudre dans le cyberspace fut une menace aussi grave que la maladie elle-même à la riposte à la pandémie.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a fait une déclaration à la Conférence ministérielle sur la réponse digitale au Covid-19 organisée par l'Estonie et Singapour dans l'objectif d'explorer les voies du renforcement de la résilience des sociétés à travers l'utilisation de technologies digitales innovantes et flexibles.

Cette conférence a été organisée par l'Estonie et Singapour en tant que coprésidents du Groupe des amis sur la gouvernance électronique et la cybersécurité, dont fait partie le Maroc. Ce Groupe a pour objectif de sensibiliser les Etats, partager les meilleures pratiques et promouvoir le renforcement des capacités sur la gouvernance électronique et la cybersécurité.

La conférence ministérielle a connu la participation de quarante-sept Etats.



La riposte du Maroc est guidée par une vision Royale reposant sur l'anticipation, la proactivité et la primauté de la santé des citoyens

# Le CSPJ plaide pour la préservation de l'indépendance de la justice

*Le Conseil réitère sa détermination à poursuivre son engagement en faveur de l'application juste de la loi et du respect de la déontologie et des valeurs judiciaires*



Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a affirmé qu'il veillera à la préservation de l'indépendance du système judiciaire et au renforcement de son impartialité et de son intégrité, tout en assurant la continuité de carrière pour les magistrats selon les critères de compétence, de mérite et d'égalité des chances.

Dans une note adressée aux magistrats à l'occasion du 9ème anniversaire du référendum constitutionnel (1er juillet), le CSPJ affirme son ambition d'adhérer à une approche de réforme profonde en faisant preuve de responsabilité et de gouvernance, selon un plan stratégique déterminé en vue de préserver l'indépendance du système judiciaire, renforcer son impartialité et garantir la continuité de carrière pour les magistrats, en se basant sur les critères de compétences, de mérite et d'égalité des chances et en s'engageant en faveur du respect des valeurs intrinsèques de la justice.

Il a, dans ce sens, estimé que le bilan de l'action du Conseil, depuis son installation par S.M le Roi Mohammed VI (7 avril 2017), traduit en toute objectivité cet engagement et cette dynamique.

"Le pouvoir judiciaire, avec toutes ses composantes, est appelé à réitérer sa détermination à poursuivre son engagement en faveur de cette dynamique positive, à travers l'application juste de la loi, le respect de la déontologie et des valeurs judiciaires, outre la réalisation de l'efficacité et de la qualité escomptées, par le biais d'initiatives responsables et d'approches participatives réelles, en particulier dans ces circonstances sanitaires exceptionnelles", précise le document.

"Le référendum constitutionnel marocain, qui se veut un événement historique, reflète la haute volonté Royale d'édifier un nouveau Maroc de la démocratie, de la modernité, du développement, des valeurs de liberté, de dignité, de citoyenneté et de responsabilité", indique la même source.

Le Conseil a, en outre, souligné que la Constitution de 2011 a favorisé la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant présidé par S.M le Roi Mohammed VI, garant de son indépendance, et lui a confié diverses missions, avec des dimensions constitutionnelles, juridiques, légales et professionnelles majeures qui l'engagent à garantir les droits, préserver les libertés, mettre en œuvre les règles d'un procès équitable, assurer la sécurité juridique, la consécration de la confiance et la contribution au développement.

Le CSPJ a salué, par la même occasion, les grands efforts déployés par les magistrats du Royaume, durant la période de confinement sanitaire, pour assurer la continuité des services judiciaires, ainsi que leur contribution au succès du dispositif des procès à distance, en dépit de toutes les contraintes et de tous les défis rencontrés.

## Installation à Lima du groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc

*Renforcer le rapprochement et l'échange d'informations et d'expériences*

Un groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc, où sont représentées différentes tendances politiques, a été installé au siège du Congrès péruvien.

Le groupe d'amitié, présidé par Martha Gladiz Chávez Cossío, tête de liste du parti "Force Populaire" et ex-présidente du Parlement péruvien, compte parmi ses membres Manuel Merino de Lama, actuel président du pouvoir législatif.

La création de ce groupe vise à renforcer le rapprochement entre les deux pays et l'échange d'informations et d'expériences en matière parlementaire, ainsi qu'à promouvoir le dialogue, la coopération et la concertation sur des sujets d'intérêt commun, a indiqué un communiqué de l'ambassade du Maroc au Pérou.

Outre Martha Gladiz Chávez Cossío et Manuel Merino

de Lama (parti Union pour le Pérou), le nouveau groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc comprend Mártires Lizana Santos (parti Force Populaire, vice-président), Ruben Pantoja Calvo (Union pour le Pérou, membre) et Maria Luisa Silupú (Force Populaire, secrétaire), selon la même source.

A cet effet, l'ambassade du Royaume du Maroc au Pérou s'est félicitée de cette initiative qui vient conforter le dynamisme positif des relations bilatérales, mettant en exergue le rôle que ce nouveau groupe d'amitié parlementaire peut jouer dans la promotion de la coopération multidimensionnelle et la consolidation des liens d'amitié entre les deux pays, notamment par le lancement d'initiatives et d'activités parlementaires conjointes.

L'installation de ce groupe



dans ce contexte mondial marqué par les ravages causés par la pandémie de Covid-19 encouragera davantage la création d'un cadre propice à la coopé-

ration interparlementaire, ainsi que d'une plateforme qui offrira l'opportunité de favoriser un échange fructueux et de partager les expertises et les ex-

périences dans les différents domaines, notamment celui de la santé, de l'économie et de l'éducation, a souligné le communiqué.

# L'Association nationale des médias et des éditeurs décline sa vision

*La protection de la profession et des professionnels est le premier objectif visé, indique un communiqué de l'ANME*

L'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME) indique que son unique objectif est de protéger la profession et les professionnels et de favoriser les conditions financières et morales nécessaires pour s'acquitter de leur noble mission visant à garantir au citoyen le droit à l'information.

"Compte tenu de la période charnière que traverse notre pays, il n'est pas permis aux journalistes et aux éditeurs de muser dans des controverses stériles, notamment avec les personnes malintentionnées, mais nous agissons, en bonne foi, au service de ce secteur et de ses salariés", souligne l'ANME dans un communiqué évoquant les circonstances et les objectifs de sa création, notant que l'association "n'aura de compte à rendre qu'en termes de réalisations".

La crise liée à la pandémie



du nouveau coronavirus au Maroc a eu des répercussions sur le secteur des médias, de l'édition et des professions apparentées, précise la même source, relevant que la fragilité des entreprises du secteur et leur dépendance vis-à-vis du lectorat et des annonceurs a conduit à une crise sévère menaçant de paralyser le secteur et de provoquer la perte de milliers d'emplois, directs ou indirects. Et de poursuivre que l'idée de la création de cette association émane de l'accord des principaux éditeurs des supports papier au Maroc sur la nécessité de se mobiliser pour faire face aux répercussions de la crise et pour assurer la fréquence de publication quotidienne, le but étant de fournir un service médiatique professionnel au lecteur et de contrecarrer les rumeurs et les fausses informations (fake news) qui tendent à se substituer à la presse sérieuse, professionnelle et organisée.

La scène médiatique marocaine a récemment connu la naissance d'une nouvelle association professionnelle regroupant les chefs d'entreprise de la presse écrite, digitale, des mé-

dias audiovisuels et régionaux les plus représentatifs, poursuit le document, notant que depuis son lancement, l'idée a été saluée par nombre de sites électroniques et nombre de stations de radio privées distinguées.

Cette coalition a convenu que la gestion syndicale et la défense des entreprises médiatiques durant la crise "n'étaient pas à la hauteur et manquaient de célérité dans la réaction vis-à-vis de cette étape cruciale que vit le secteur des médias au Maroc, d'où l'impératif d'adopter de nouvelles méthodes plus efficaces, sérieuses et procédurales qui redonnent confiance à l'acteur médiatique et permettent de communiquer avec les autorités compétentes pour plaider en faveur des doléances des professionnels du secteur", ajoute la même source.

L'idée a pris de l'ampleur pour être adoptée par un grand nombre de médias qui ont compris que l'union fait la force et que l'avis selon lequel cette association ou cette fédération appartient à une personne spécifique et qu'elle a à elle seule la légitimité historique pour imposer sa tutelle

au secteur dans son ensemble, est un tort et un préjudice pour la profession.

Les étapes procédurales pour la création de l'association se sont poursuivies jusqu'au 30 juin, date de l'annonce du bureau exécutif de ce nouveau cadre professionnel, ouvert à tous les médias nationaux remplissant les conditions d'adhésion, relève le communiqué.

Cette annonce a été précé- dée d'une rencontre tenue par son président avec un comité restreint formé des membres de l'assemblée générale constituante et des responsables des départements de la communication et des finances, qui ont salué l'idée de ce nouveau cadre et y ont vu une réponse sincère et pragmatique aux dysfonctionnements rencontrés par le paysage médiatique marocain, affirmant, à ce titre, que la réaction de l'Etat aux revendications professionnelles raisonnables a été nécessaire et rapide comme en témoigne l'annonce du soutien en matière de versement des salaires pour les journalistes relevant des entreprises de presse affiliées à l'ANME pour les trois prochains mois ainsi que l'an-

nonce de nouveaux acquis inédits qui concernent les domaines de l'impression, du papier et de la distribution.

L'Association salue l'interaction rapide et responsable des partenaires gouvernementaux avec ses revendications et ses propositions visant à protéger la presse nationale et à la soutenir dans l'accomplissement de sa mission, mais déplore, néanmoins, quelques réactions basées sur des a priori qui ont pour objectif de réduire et de mépriser les efforts des entreprises de presse nationales tout en résumant les mesures entreprises par l'Association dans des objectifs contraires à la Charte d'honneur sur la base de laquelle l'ANME a été fondée.

Le travail quotidien sur le terrain pour plaider en faveur de la profession et des professionnels auprès des autorités de tutelle afin de donner à la profession de journalisme la place qui lui échoit et barrer la route à ceux qui ont intégré la scène médiatique pour la contrôler à leur guise, demeure la seule réponse de l'ANME à ces voix de la discorde, conclut le communiqué.



Soutien en matière de versement des salaires des trois prochains mois pour les journalistes relevant des entreprises de presse affiliées



## Mohamed Tahiri, directeur de l'enseignement supérieur et de l'innovation pédagogique

### *Les évaluations et examens à distance n'écartent pas le risque de triche*

Le directeur de l'enseignement supérieur et de l'innovation pédagogique au ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur, Mohamed Tahiri, nous éclaire sur les mesures, prises par son département, relatives à l'organisation des examens, fait le point sur l'expérience de l'enseignement à distance et aborde l'éventualité de l'adoption de l'évaluation à distance. Il répond aux questions de la MAP.



**L'**organisation des examens de l'enseignement supérieur se heurte à plusieurs contraintes, notamment d'ordre sanitaire. Comment comptez-vous les relever ?

Il faut d'abord insister sur le fait que les évaluations et les examens relèvent du volet pédagogique. Le ministère a donné des orientations qui constituent un cadre général permettant d'assurer les conditions sanitaires appropriées pour préserver la santé des étudiants, des enseignants et du personnel administratif, ainsi que l'équité et l'égalité des chances.

En tenant compte de ces deux impératifs, et en concertation avec les universités, les options retenues consistaient à reporter à septembre les examens en présentiel impliquant de grands effectifs comme c'est le cas des examens des établissements à accès ouvert; effectuer des évaluations en présentiel à partir de la mi-juillet lorsque les effectifs des étudiants sont réduits et les conditions sanitaires requises sont assurées. Cette option est susceptible d'arranger les établissements à accès régulé.

Il a également été décidé de recourir, dans la mesure du possible, à des formes alternatives d'évaluation. A cet égard il y a lieu de signaler que même dans les conditions normales,

certains enseignements -notamment de la dernière année de licence ainsi que pour les années de préparation du Master- sont évalués sur la base de travaux de synthèse, de projets, d'étude bibliographique, etc. Des évaluations peuvent également être effectuées sur la base d'exposés que les étudiants peuvent faire au moyen de plateformes numériques. Ces dernières sont aussi utilisées pour des examens oraux.

**L'enseignement à distance a été adopté par le ministère comme alternative visant à garantir la continuité pédagogique. Pourriez-vous nous faire une évaluation de cette expérience ?**

En réponse à la situation de confinement décrétée au niveau national à la mi-mars, le ministère a décidé de recourir au mode d'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique au profit des étudiants. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur se sont alors totalement investis pour relever ce défi. Dans ce cadre, plus de 110.000 ressources numériques sous forme de documents numériques (PDF, PPT, WORD, ...), d'enregistrements vidéo et audio ont été produits et mis à la disposition des étudiants. Les enseignants-chercheurs ont également fait preuve d'une réactivité remarquable en ayant recours, et dans de nombreux cas

pour la première fois, à des plateformes d'enseignement à distance ou de visioconférence (Moodle, Google classroom, Microsoft Teams, Google Meet, Zoom, ...) pour interagir avec leurs étudiants. Certains enseignants ont utilisé les canaux des réseaux sociaux pour communiquer avec eux. Bien évidemment, le souci d'équité en matière d'accès pour bénéficier du mode d'enseignement à distance a toujours été présent.

Dans ce cadre, le ministère a coordonné, avec l'appui du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique et de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications et a sollicité les opérateurs de télécommunication pour garantir, au profit des étudiants, un accès gratuit aux ressources pédagogiques numériques hébergées dans des sites institutionnels et sur des serveurs installés sur le territoire national.

Par ailleurs la Société nationale de radio et télévision (SNRT) a été sollicitée et a dédié une grande partie de l'aire journalière de diffusion de la chaîne de télévision "Arryadia" à des cours des différentes universités. Au total, 741 cours télévisés ont été programmés, du 25 mars 2020 au 26 juin 2020. Les stations régionales de radio ont également été mises à contribution et ont diffusé de manière journalière des cours universitaires.

**L'évaluation à distance serait-elle aussi envisageable dans l'avenir ?**

Des évaluations où la surveillance n'est pas nécessaire -ou ce qu'on appelle dans le jargon anglo-saxon "Take home exam"- ne posent évidemment pas de problèmes. En outre, des évaluations orales (examen, exposé, ...) sont également tout à fait faisables à distance et ont d'ailleurs été utilisées dans les établissements marocains lors de cette pandémie. D'un autre côté, les évaluations sous forme d'examens classiques surveillés sont possibles mais plus difficiles à mettre en œuvre.

Ces évaluations requièrent la vidéosurveillance de l'environnement de l'étudiant et un moyen d'empêcher l'étudiant de chercher des éléments de réponse sur Internet. Des solutions technologiques existent, mais elles sont coûteuses aujourd'hui et n'écartent pas totalement le risque de triche.

Il faut signaler que l'évaluation à distance des enseignements pose des défis pour les pédagogues au niveau mondial. C'est d'ailleurs une question largement débattue dans plusieurs "webinaires" à l'occasion de la pandémie de Covid-19. C'est un domaine fertile d'innovation où il faut un changement du paradigme classique d'évaluation des connaissances à une évaluation de compétences et d'aptitudes.

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,  
Notre avenir**

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox





## Après le confinement, la crise



**A**u point mort ou ralenties, grévées et endettées, les petites et moyennes entreprises, parmi les plus touchées par la crise du coronavirus, se battent pour leur survie et retiennent leur souffle depuis le déconfinement entre risque de faillite et espoir de reprise.

Depuis les premières mesures pour endiguer l'épidémie qui ont paralysé l'activité mondiale, les gouvernements ont débloqué des milliards de dollars pour les aider à tenir. Colonnes vertébrales des économies, elles sont essentielles à la relance.

Mais alors que le FMI prévoit une reprise plus lente qu'espéré et une récession mondiale de 4,9% cette année, dans les hôtels, les commerces, les usines, c'est la roulette russe.

A Paris, Dacca, New York, Wiesbaden, les journalistes de l'AFP sont retournés voir des dirigeants d'entreprises rencontrés au pic de la crise en mars ou en avril. Ils parlaient alors de "super catastrophe économique". Aujourd'hui, certains sont sur le fil du rasoir, d'autres reprennent confiance.

Voici leurs témoignages.

Le téléphone sonne encore dans le hall mais l'hôtel est désert. Fermé début mars, le Céleste, à deux pas de Montmartre, ne peut toujours pas rouvrir deux mois après le déconfinement en France, faute de réservations.

"Lorsqu'il y en a, elles sont pour la majorité annulées à la dernière minute, la veille pour le lendemain, le jour même parfois", explique Khadija Radja, directrice générale de cet établissement indépendant de 30 chambres au style art-déco.

Depuis début juin, les restrictions de déplacement au-delà de 100 km ont été levées, le Château de Versailles, la Tour Eiffel ont rouvert. L'hôtel a baissé ses prix mais ça n'a pas repris. "Les gens hésitent encore beaucoup à venir à Paris", constate Mme Radja, 49 ans.

Entre les annulations et les reports, peu de perspectives avant la rentrée: en juillet, l'hôtel ne rouvrira que s'il est rempli à 50%, en août il sera fermé.

L'impact est considérable: l'hôtel a perdu 70% de son chiffre d'affaires annuel, les six salariés sont au chômage partiel, les frais fixes courent et il y a un gros emprunt à rembourser suite à une rénovation d'un coût de 2,5 millions d'euros avant l'ouverture en 2018.

En mars, elle s'attendait à "une situation de trésorerie intenable". A ce stade, pas de licenciement

comme craint alors. Le pire a été évité grâce à l'aide du gouvernement, dit Mme Radja.

Comme toutes les entreprises françaises, l'hôtel Céleste a bénéficié de mesures d'aide exceptionnelles: report des charges fiscales et sociales, chômage partiel prolongé, prêt garanti par l'Etat.

"Ce prêt nous a fait du bien: nous avons emprunté une certaine somme d'argent, importante, on n'a pas à la rembourser tout de suite, pas avant 2021 et c'est sur quatre ans."

Pour septembre, elle espère le retour des touristes européens. "On essaie de tenir le coup", dit-elle mais "la crise qu'on vient de vivre n'est pas terminée."

La France est la première destination touristique mondiale. Le secteur, qui génère 7% du PIB, craint une vague de faillites à la rentrée.

"Je prie Allah pour qu'il garde mes clients en Espagne et au Portugal en bonne santé (financière). S'ils vont bien, on ira bien aussi."

Pour Rubel Ahmed, propriétaire de l'usine

textile Dibbo Fashion, sur le centre industriel d'Aschulia en périphérie de la capitale bangladaise, tout se joue à des milliers de kilomètres. Chaque année, il exporte pour 5 millions de dollars de pull-overs essentiellement en Espagne.

Quand les deux pays d'Europe du Sud se sont confinés, les détaillants ont reporté des commandes de plusieurs centaines de milliers de dollars, ses exportations ont cessé, l'usine a fermé.

Depuis début mai, les magasins de vêtements ont rouvert en Europe, les exportations sont à nouveau autorisées au Bangladesh.

Alors que dans ce pays "des centaines d'usines ont fait faillite ou renvoyé leurs employés", à Dibbo Fashion, le bruit des machines retentit comme avant: l'usine a repris son activité, aucun des quelque 300 ouvriers n'a été licencié.

Mais à quel prix. Outre un manque à gagner de 100.000 dollars, Rubel Ahmed, 40 ans, doit rembourser un crédit à taux réduit facilité par le gouvernement pour payer ses employés et surtout un prêt à ses proches.

"J'ai dû emprunter à ma femme pour ne pas mettre la clé sous la porte. Elle était furieuse, je lui ai dit que je rembourserai une fois la reprise des exportations. Mais elle préférerait que je ferme l'usine plutôt que de nous infliger une telle épreuve."

Et quelle angoisse aujourd'hui pour son usine, sa femme, ses deux enfants, ses employés qui sans cesse lui demandent "si ça va aller mieux" sans qu'il puisse répondre.

Cette semaine, un cargaison doit partir vers l'Europe, la première depuis janvier.

"Si je peux exporter les commandes déjà passées, je peux m'en sortir", pense-t-il, mais "si mes clients les refusent, c'est la faillite". "Je ne pourrai pas résister face aux pertes et aux dettes."

L'industrie du textile représente 84% des exportations au Bangladesh. Les grandes marques de prêt-à-porter occidentales ont annulé pour des milliards de dollars de commandes.

Avant le confinement, la chaîne new-yorkaise de soins pour chiens Biscuits & Bath avait 13 boutiques, employait près de 220 personnes, engrangeait 1 à 2 millions de dollars par mois.

Aujourd'hui, seules trois boutiques ont rouvert, 40 employés ont repris le travail sur la quasi totalité licenciés en mars et le revenu pour juin devait atteindre un maximum de 300.000 dollars.

La reprise est progressive, explique David Maher, responsable des ventes et du marketing, et le travail ralentit par les protocoles imposés

pour éviter toute contamination.

Mais l'entreprise, vieille de 20 ans, pense s'en sortir grâce aux habitués qui ont maintenu un contact pendant le confinement, explique M. Maher. A la réouverture des services de toilette, mi-avril, la demande était "débordante".

Et depuis, la chaîne a gagné des clients en faisant des promotions, y compris de nouveaux propriétaires de chiens adoptés pendant le strict confinement. Quant à la concurrence, avec la crise, M. Maher s'attend à en avoir moins qu'avant.

La demande "s'accroît de jour en jour", affirme-t-il. "l'état d'esprit est très optimiste." Le plan, c'est de rouvrir deux autres boutiques en juillet. Pour la suite, tout dépendra de la demande sur le long terme, dit-il.

Aux Etats-Unis, les entreprises continuent de licencier malgré la reprise de l'activité et selon le FMI, le PIB va plonger de 8%.

On les voit désormais partout dans les commerces, pharmacies ou administrations, les parois transparentes de plexiglas, remparts efficaces contre la propagation de l'épidémie.

Claus Mueller, 63 ans, patron de l'usine familiale Plexiglas Riesner à Wiesbaden, à l'ouest de Francfort, en a fabriqué et vendu à tour de bras au début du printemps.

"Cela s'est calmé maintenant. Les parois de protection étaient nécessaires pour permettre aux commerces de rouvrir et la plupart en sont désormais dotés donc la situation s'est normalisée", dit-il. On va "sans doute retrouver le niveau de ventes qui prévalait avant la crise."

La demande a été tellement forte qu'en mars, quand l'AFP l'a rencontré, M. Mueller s'inquiétait de ne pouvoir assurer la "capacité de production", la chaîne d'approvisionnement étant alors sur le point de s'arrêter.

L'article a généré un élan de solidarité. "Des gens nous ont appelés et offert leur matériel", raconte-t-il. Les commandes d'Europe ont afflué mais "il y en a eu tellement que nous n'avons pas pu y répondre."

M. Mueller n'a pas voulu bénéficier du plan de sauvetage du gouvernement allemand pour les entreprises impactées par le confinement. "Cela aurait été injuste. Si vous êtes l'un des gagnants d'une crise vous ne pouvez pas demander à l'Etat de vous aider". Rien qu'en mars son chiffre d'affaires a doublé par rapport à la normale.

Des dizaines de milliers d'entreprises, souvent familiales et très spécialisées, constituent l'une des forces économiques en Allemagne.



Les petits entrepreneurs retiennent leur souffle

# La pandémie va crescendo



Avec 160.000 cas par jour, cette semaine est la pire en termes d'infections depuis le début de l'épidémie

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a prévenu que la pandémie continuait à s'aggraver dans le monde, notamment aux Etats-Unis où un niveau record de nouveaux cas a été atteint mercredi avec plus de 50.000 nouvelles contaminations en 24 heures.

Ces nouvelles infections portent à près de 2,7 millions le nombre total de cas détectés sur le sol américain, sur un total d'environ 10,6 millions dans le monde à ce jour.

Depuis son apparition il y a six mois en Chine, le Covid-19 a fait au moins 514.803 morts sur la planète, selon un comptage de l'AFP.

Depuis une semaine - la pire en termes d'infections depuis le début de l'épidémie - le nombre de contaminations dépasse les 160.000 par jour, selon l'OMS. Et "60% de tous les cas de Covid-19 recensés jusqu'à présent ont été signalés au cours du mois dernier", a souligné mercredi le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

"La meilleure façon de sortir de cette pandémie est d'adopter une approche globale", a-t-il déclaré, appelant une fois encore à respecter les règles de distanciation, détecter et isoler les cas, placer en quarantaine leurs contacts et porter un masque autant que nécessaire.

Mais alors que démarre la saison touristique estivale, de nombreux pays essaient, malgré cette évolution inquiétante, de limiter un manque à gagner déjà considérable pour le tourisme et les secteurs qui en dépendent: il pourrait atteindre



entre 1.200 à 3.300 milliards de dollars, selon l'ONU.

L'UE, où l'épidémie marque le pas même s'il subsiste des foyers de contamination, notamment à Lisbonne, a ainsi rouvert mercredi de façon ciblée ses frontières.

Elle a autorisé les vols en provenance de 14 pays de tous les continents, ainsi que de Chine sous réserve de réciprocité, ce qui n'est actuellement pas le cas.

L'île grecque de Corfou a ainsi vu atterrir mercredi ses premiers touristes.

"C'est fantastique, on est très heureux d'être ici et de profiter du soleil", s'est enthousiasmé Molnar Istvan, touriste hongrois débarquant du premier vol de la journée.

D'autres pays tentent de sauver la saison touristique, comme l'Egypte qui, malgré plus de 1.000 nouvelles infections quotidiennes depuis fin mai, a rouvert mercredi les célèbres pyramides du plateau de Guizeh. Ou encore Cuba, qui a rouvert mercredi une partie de son territoire aux touristes étrangers - les îles paradisiaques des Cayos - même si aucun vol touristique n'y a encore atterri.

Parmi les grands exclus de la réouverture européenne figurent les Etats-Unis: la première puissance mondiale, pays le plus endeuillé au monde par la pandémie avec plus de 128.000 décès, où la contagion a repris de plus belle dans de nombreuses régions ces dernières semaines.

A l'approche du long week-end de la fête nationale du 4 juillet, traditionnellement marqué

par des réunions familiales et des rassemblements pour assister aux feux d'artifice, les autorités locales ont souvent décidé d'agir pour tenter de reprendre le contrôle de l'épidémie.

La flambée est particulièrement frappante en Californie, longtemps un modèle de prévention, où certaines des restrictions levées fin mai sont de retour.

Le gouverneur de cet Etat de 40 millions d'habitants a ainsi décidé mercredi de fermer pour "au moins trois semaines" les salles de restaurants à Los Angeles et dans 18 autres comtés représentant plus de 70% de la population californienne. L'interdiction concerne également les bars, les cinémas et les musées.

Comme dans le sud de la Californie, certaines plages de Floride ont également été fermées pour la fête nationale.

Le maire de New York a lui annoncé que les salles de restaurants ne rouvriraient pas le 6 juillet, comme le prévoyait le prudent plan de confinement de la capitale économique américaine qui a recensé plus de 22.000 morts de l'épidémie.

Une étude publiée mercredi indique que la pandémie a causé au moins 18% de morts de plus qu'une année normale aux Etats-Unis, et jusqu'à trois fois plus à New York, très durement touchée.

A trois mois d'une présidentielle américaine d'ores et déjà chamboulée par la pandémie, Donald Trump, très critiqué pour sa gestion de la crise, s'est néanmoins dit mercredi convaincu

que le coronavirus allait "simplement disparaître" à "un certain moment".

Mais au Canada voisin, le Premier ministre Justin Trudeau, a dit craindre une "deuxième vague" épidémique "qui pourrait frapper très fort".

Le pays a prolongé jusqu'au 31 juillet l'interdiction d'entrée des étrangers, sauf - paradoxalement - des Américains, et jusqu'au 31 août la quarantaine obligatoire à l'arrivée dans le pays.

En Amérique latine et aux Caraïbes, la situation reste également inquiétante, notamment au Brésil: le pays a franchi mercredi le cap des 60.000 morts du coronavirus, après avoir enregistré 1.038 décès supplémentaires au cours des dernières 24 heures, a annoncé le ministère de la Santé.

La Colombie, 4<sup>e</sup> économie d'Amérique latine, a quant à elle dépassé la barre des 100.000 cas, avec 4.163 nouvelles contaminations en un jour.

Le bilan sur cette partie du continent pourrait dépasser 400.000 morts dans les trois mois si des mesures sanitaires plus strictes ne sont pas prises, selon l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Le Conseil de sécurité de l'ONU a fini par adopter mercredi, à l'unanimité, sa première résolution directement liée à la pandémie: il appelle à "une cessation immédiate et générale" des conflits à travers le monde, à l'exception des combats contre les groupes jihadistes, pour faciliter la lutte contre le coronavirus.

## Avec la crise du Covid-19, le secteur pétrolier se demande si le déclin est désormais irréversible

La chute des cours du pétrole avec la crise du Covid-19 oblige les entreprises du secteur à revoir la valeur de leurs actifs, alors que chefs d'entreprises et experts se demandent désormais si la demande n'a pas entamé un déclin irréversible.

Le géant pétrolier Royal Dutch Shell vient de massivement dévaluer la valeur de ses actifs - par exemple des champs pétroliers en Amérique du Nord ou au Brésil - à cause de l'impact du coronavirus sur la demande et des changements durables du marché, deux semaines après une mesure similaire prise par son rival BP.

Des dizaines de milliards de dollars ont ainsi été virtuellement effacés de leurs comptes.

"Ce processus va continuer, et nous nous attendons à d'autres grosses dépréciations à travers le secteur", estime Angus Rodger, du cabinet spécialisé Wood Mackenzie.

"Il faut se méfier de ces annonces", tempère toutefois Moez Ajmi, du cabinet EY: "en temps de crise, on en profite souvent pour nettoyer son portefeuille d'actifs".

Quoi qu'il en soit, les compagnies pétrolières sont en train de revoir à la baisse leurs estimations

des cours pétroliers pour l'avenir.

La crise sanitaire du Covid-19 s'est traduite par une chute de la demande avec le ralentissement de l'activité économique et en particulier la quasi mise à l'arrêt du transport aérien.

Pour 2020, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) table ainsi sur une demande pétrolière en chute historique de 8,1 millions de barils par jour (mbj).

Pour l'an prochain, elle anticipe un rebond inédit de 5,7 mbj, mais avec une demande toujours inférieure au niveau de 2019 en raison des incertitudes dans le secteur aérien.

Chefs d'entreprises, experts et défenseurs de l'environnement se demandent maintenant si la demande va vraiment rebondir ces prochaines années, ou si elle a déjà passé son pic, l'an dernier.

Cette notion de pic pétrolier ("peak oil" en anglais) est débattue depuis des années. Pendant longtemps, les experts ont cherché à déterminer le moment où les réserves mondiales de pétrole commencent à décliner. Aujourd'hui ils s'interrogent surtout sur le moment où c'est la demande qui commencera à basculer.

"Je ne sais pas comment tout cela va se pas-

ser", avouait en mai le nouveau directeur général de BP, Bernard Looney, en pleine pandémie, alors que les cols blancs recouraient massivement au télétravail et que les avions étaient cloués au sol.

"Est-ce que ça pourrait être le pic pétrolier? Peut-être. Je ne l'exclurais pas", admettait-il interrogé par le Financial Times.

Michael Bradshaw, professeur à la Warwick Business School, souligne que les défenseurs de l'environnement et du climat sont en train de pousser pour une relance sous forme de "new deal" vert pour encourager la sobriété, les renouvelables, le véhicule électrique ou l'essor de l'hydrogène vert.

"S'ils gagnent, la demande pour le pétrole pourrait ne jamais revenir au niveau du pic d'avant Covid-19", juge-t-il.

"Par exemple, il n'est pas garanti que le secteur du transport se remette pleinement. Après la pandémie, nous pourrions avoir une attitude différente concernant les vols internationaux ou le fait d'aller physiquement au travail", pointe-t-il.

Mais pour d'autres experts, le changement de paradigme n'est pas pour tout de suite.

"Beaucoup de gens ont dit, y compris des dirigeants de grandes entreprises, qu'avec les changements de mode de vie, le télétravail et d'autres choses, la demande pétrolière pourrait avoir atteint son pic et décliner. Je ne suis pas d'accord avec ça", répond Fatih Birol, le directeur exécutif de l'AIE.

"Les téléconférences à elles seules ne vont pas nous aider à atteindre nos objectifs énergétiques et climatiques", estime-t-il.

Certains secteurs dépendent ainsi encore massivement du pétrole, comme les transports à près de 94%.

"Imaginer une baisse définitive de la demande pétrolière relève selon moi de la science-fiction", abonde Moez Ajmi, qui imagine plutôt un rebond ces prochaines années avec des Etats surtout pressés de redresser leurs industries fatiguées.

"Il faudra du temps pour que les énergies fossiles, qui représentent encore aujourd'hui environ 80% de l'énergie primaire mondiale, en viennent à être réellement concurrencées par les autres sources d'énergies renouvelables", estime-t-il.

# L'Afrique face à son destin dans un contexte post-Covid-19

## Horizons



La reconfiguration des relations internationales est une donne incontournable avec la crise de la Covid-19. Frappé de plein fouet dans toutes ses dimensions, le monde doit bien faire face à l'épreuve de la reconstruction de ses bases, de la redéfinition de ses priorités et de la renégociation du pacte qui a prévalu durant toute la période de l'après-guerre. Le nouvel ordre mondial prôné par le Président Macky Sall n'est pas seulement légitime. Il est un impératif et une urgence. Impératif d'un monde plus équitable, il postule un repositionnement stratégique de l'Afrique dans les relations internationales.

De façon permanente, le Président sénégalais a posé la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. L'absence de l'Afrique de ce « saint des saints » de l'agenda mondial est devenue proprement un non-sens. Avec 1.200.000.000 (un milliard deux cent millions) d'habitants, l'Afrique représente 17 % de la population mondiale. A l'horizon 2100, ce taux est projeté à 39 %. Avec une Zone de libre-échange continentale africaine, 30 % des réserves mondiales en pétrole, gaz et minéraux, 24 % des terres arables, plus de 9 % des ressources en eau douce renouvelable, une jeunesse qui représente plus de 70 % de sa population, le continent est bien l'avenir du monde. Pourvu que le monde change son regard et accepte que la paix et la prospérité de tous sont in-

timement liées au progrès en Afrique. C'est une urgence, comme l'a clairement souligné le Président sénégalais.

En effet, la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 est un révélateur puissant des inégalités qui caractérisent l'ordre mondial et dont l'Afrique est la principale victime. Toutefois, notre continent n'est pas dans la posture du nécessiteux attendant passivement l'aide d'un bienfaiteur. Dans la vision du Président Macky Sall, il est question de bâtir ensemble des règles d'un partenariat mutuellement bénéfique dans le respect dû aux uns et aux autres. La crise sanitaire en cours nous enseigne que le destin de l'humanité est un et indivisible. Ce qui touche la contrée la plus lointaine peut atteindre le monde entier avec une vitesse insoupçonnée. Dans la culture sénégalaise, il est dit que « l'homme est le remède de l'homme ». Cette sagesse est plus qu'actuelle dans un monde rudement soumis à un ennemi invisible qui ne connaît pas de frontières, ni âge, ni statut social. Voilà pourquoi le Président sénégalais appelle à un monde solidaire, capable de mettre l'humain et l'humanité au centre de ses finalités.

L'Afrique est un acteur majeur et incontournable de ce monde nouveau qui se dessine sous l'effet inattendu de la Covid-19. Elle pourra d'autant plus jouer pleinement son rôle qu'elle a pris conscience, aujourd'hui, de sa puissance lorsqu'elle renforce son unité pour faire face à l'épreuve. Les

nombreuses consultations et rencontres des instances communautaires pour une riposte commune à la crise sanitaire, du niveau sous régional au niveau continental, indiquent clairement que l'Afrique est déjà dans l'après-Covid-19 pour participer activement à la naissance du nouvel ordre mondial proposé par le Président sénégalais.

L'appropriation de son appel par l'Union africaine et le G20 nous laisse confiants et très optimistes quant aux opportunités réalistes de changement du paradigme historique de domination et de dépendance au profit d'une nouvelle solidarité plus agissante, d'une coopération plus effective et d'un partenariat stratégique au service d'une humanité réunifiée pour faire face aux menaces globales et d'un partage plus équitable des ressources disponibles dans un contexte de mondialisation.

C'est tout le sens de son plaidoyer pour l'annulation de la dette publique et la restructuration de la dette privée des Etats africains dont il a défendu la cause bien avant la Covid-19. En effet, ces arrangements constitueraient une base pour la refondation des relations entre l'Afrique et ses partenaires, tout en permettant au continent d'aménager des espaces budgétaires susceptibles de favoriser son développement. Les ressources ainsi dégagées pourraient renforcer les efforts consentis dans le cadre des investissements dans la lutte contre la pauvreté, le chômage des jeunes et l'émigration clandestine qui font

le lit de l'instabilité sociale et, partant, de l'insécurité de l'Afrique et de ses partenaires.

Les nombreux échos favorables à cette perspective sont encourageants pour l'Afrique et la communauté des nations. Fidèle à ses traditions démocratiques, de paix et de solidarité, le Sénégal joue déjà sa partition. A l'instar de tous les pays du continent, il devra renégocier sa place, tout en s'appuyant sur les leçons apprises des contraintes imposées par la Covid-19 pour renforcer sa résilience, réduire sa dépendance dans la satisfaction des besoins fondamentaux de sa population (sécurité humaine, santé, éducation, alimentation...), dénouer les goulots d'étranglement économiques et financiers et accroître ses investissements dans la prospective, la révolution numérique et la recherche opérationnelle pour des réponses immédiates et endogènes à ses préoccupations essentielles et au-delà, la reconquête du marché mondial.

**Par Amadou BA**

*Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger*



## Hausse de l'excédent commercial avec l'Afrique en 2019

L'excédent commercial du Maroc avec l'Afrique s'est intensifié de 1 milliard de dirhams (MMDH), passant de +2,7 MMDH en 2018 à +3,7 MMDH en 2019, selon l'Office des changes.

La part des échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique a été de 5,1% en 2019, relève l'Office dans son rapport annuel du commerce extérieur de 2019, faisant remarquer que "le Maroc est déficitaire avec tous les continents excepté l'Afrique".

Par ailleurs, le rapport fait remarquer que les exportations de marchandises continuent leur tendance haussière en 2019 (+2,4% ou +6,6 MMDH) contre +10,7% ou +26,6 MMDH en 2018, rapporte la MAP.

Les exportations du secteur automobile, premier secteur exportateur du Maroc depuis six ans, maintiennent leur trend haussier mais à un rythme inférieur à celui de 2018 (+5,8% au lieu de +13,1%), souligne l'Office, expliquant cette situation par la croissance des ventes de l'écosystème câblage de 2,6 MMDH.

Pour sa part, le secteur "Agriculture et agroalimentaire" consolide de "bonnes performances de ventes", affichant une hausse de 3,1 MMDH ou +5,3% en 2019 contre +4 MMDH ou 7,4% une année auparavant.

Cette performance s'explique principalement par la croissance des ventes de l'agriculture, sylviculture et chasse de +12,1% en 2019 par rapport à 2018, note la même source.

Quant aux ventes du secteur "Autres Industries", elles enregistrent une progression en 2019 de 1,3 MMDH et se chiffrent à 24,2 MMDH contre 22,9 MMDH une année auparavant.

Parallèlement, les exportations du secteur "Électronique et Électricité" marquent une hausse de 1,2 MMDH (+13,6%) en 2019 et s'établissent à 10,4 MMDH contre 9,2 MMDH en 2018.

Les exportations du secteur aéronautique augmentent également, elles totalisent 15,6 MMDH en 2019, soit une hausse de 5,9% par rapport à 2018, tirées en partie par la hausse de 12,4% durant la même période des ventes de l'écosystème "EWIS" (Electrical Wiring Interconnection System).

## Le CMC plaide pour un Etat stratégique, régulateur et soucieux d'améliorer le niveau de vie des populations

La pandémie de Covid-19 traîne « dans son sillage une mortalité qui paralyse l'ensemble des économies avec des conséquences des plus fâcheuses sur les marchés du travail », a constaté le Centre marocain de conjoncture (CMC).

Le travail « subit de plein fouet les nuisances d'un impact qui porte, à la fois, sur l'offre, en raison d'une paralysie quasi totale du processus de production des biens et services et sur la demande qui se rétracte sous l'effet de la baisse de la consommation et de la contraction de l'investissement... », a expliqué l'Observatoire privé qui annonce la publication de son rapport annuel intitulé « 2020-2021 : Ruptures » (N°51).

« Plusieurs milliers de postes d'emploi sont mis en suspens quand ils ne sont pas définitivement détruits provoquant une recrudescence inégale de chômage », a souligné le Centre indiquant que des secteurs entiers sont sinistrés et font face à un avenir incertain comme le tourisme et les transports qui sont gravement touchés dans leur segment aérien.

Dans ce bulletin, publié dans le cadre de la série « Maroc perspectives », le Centre craint que cette situation délétère menace de faillites les entreprises dans leurs différentes tailles, de perte d'emplois sans distinction entre secteurs structurés ou informels et partant de détériorations manifestes de revenus pour une vaste partie de la population.

Dans son rapport, qui présente le bilan économique et social relatif à l'année 2019 tout en faisant état des prévisions et cadrage des années 2020 et 2021, le CMC ne s'est pas focalisé que sur « La dynamique du marché du travail ». Il s'est également intéressé à d'autres axes, notamment ceux liés à la « Politique économique : Quels ajustements face à la pandémie ? », à l'« Économie mondiale : La pandémie déclenche une crise économique historique », aux « Comptes extérieurs : Les flux des échanges sous l'onde de choc de la pandémie » et à la « Chute des cours du pétrole : Une aubaine asphyxiée par le Covid-19 mais pas que... », entre autres.

Ainsi, sur la question de la politique économique, le CMC a noté que le déclenchement de la crise sanitaire a complètement perturbé la dynamique du système économique et ses ressorts internes, remettant en cause à la fois les programmes établis et les objectifs correspondants. Outre l'arrêt presque immédiat de l'activité des secteurs les plus exposés comme l'hôtellerie, les transports, la restauration, le commerce, la construction ou les industries manufacturières, le CMC a relevé aussi des répercussions importantes sur les équilibres financiers. Notamment la baisse des recettes fiscales au cours des premiers mois de l'année, la forte contraction des exportations et les



flux financiers en provenance de l'extérieur... Bref, une situation inédite qui « incite à la réflexion sur les nouveaux ajustements nécessaires à la politique économique pour plus d'efficacité et de cohérence », a-t-il estimé.

Au niveau mondial, il a noté que la pandémie a déclenché une crise économique historique qui a entraîné un double bouleversement de l'économie : « Le confinement a forcé de nombreuses entreprises à ralentir voire à stopper leur activité et a, par ailleurs, provoqué un effondrement de la consommation. Un double choc de demande et d'offre est à l'œuvre », a-t-il fait savoir.

Comme l'a relevé le FMI en avril dernier, le monde devrait connaître, en 2020, une récession historique dont l'ampleur s'élèverait à 3 % du PIB. Le commerce mondial accuse-

rait un recul compris entre 13% et 32%, les cours des produits de base chutent et les investissements directs étrangers pourraient baisser de 40%, a relevé le Centre soulignant que si les risques sont plutôt baissiers, l'incertitude est en revanche grande.

Concernant les flux commerciaux, le Centre a noté qu'ils « ont connu une nette décélération au terme de l'exercice écoulé. Les exportations de marchandises ont enregistré une progression d'à peine 2,4 % en 2019 contre 10,7 % l'année précédente. La même tendance est relevée au niveau des importations dont la valeur globale a augmenté durant le même exercice de 2 % ».

L'Observatoire a toutefois concédé que « la baisse de régime des flux commerciaux s'est accompagnée d'une stabilisation du déficit commercial et même d'une légère amélioration de l'équilibre des transactions courante à la faveur de l'excédent des échanges de services et des flux financiers de la migration ».

Qu'à cela ne tienne, les données montrent que « le déclenchement de l'épidémie du coronavirus à la fin du premier trimestre et la série de mesures drastiques prises pour en atténuer les effets sur la santé de la population ont complètement déstabilisé les flux des échanges », a constaté le CMC notant que les données couvrant les quatre premiers mois de l'année font état d'une contraction sans précédent des trans-

actions sur les marchandises et les services ainsi que des flux d'investissement.

S'agissant des cours du pétrole, il ressort que sous l'emprise du coronavirus, ceux-ci se sont effondrés dans un effet combiné d'une demande velléitaire et d'une offre surabondante.

Mais alors que les prix ont atteint leur plus bas niveau historique, « les projections manquent d'audace et d'ingéniosité pour prédire l'avenir d'un contexte géopolitique réputé alambiqué », a constaté le CMC soulignant que la crise sanitaire a frappé violemment le marché pétrolier mondial.

Face à cette situation, le Centre rappelle que « la stratégie énergétique du Maroc, largement tributaire des importations de charbon, de pétrole et de gaz, s'emploie à poser les jalons pour une promotion des sources domestiques de production d'énergie ».

Signalons que le rapport s'articule aussi autour de six autres axes : « Secteurs productifs : Des évolutions timides », « Un dispositif de garanties pour soutenir les entreprises : Le système financier à l'épreuve de la pandémie », « Climat des affaires : Le Covid-19, redistributeur des cartes ? », « Notation de l'économie marocaine : Perspectives 2020 : Un sévère recul de l'activité », « Perspectives économiques : 2020 : Année des ruptures » et « Cadrage macroéconomique : 2021 : Le tournant ».

Alain Bouithy

“  
Publication du rapport annuel intitulé « 2020 - 2021 : Ruptures »

# Chômage et inégalités obèrent les politiques publiques

« Une économie incapable d'absorber le chômage, des programmes sociaux à efficacité limitée, une inégalité sociale qui se creuse davantage entre les riches et les pauvres, ... ». Tels sont les grands traits de la question sociale au Maroc dépeints par le rapport d'activité 2019 de la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Selon ce document, les politiques économiques et en particulier les interventions publiques sur le marché du travail au Maroc n'ont pas permis, durant les deux dernières décennies, de résorber l'offre du travail disponible.

En conséquence, le stock des sans emploi continue de grossir en dépassant la barre du million de chômeurs, notamment chez les jeunes diplômés (17,4%).

Une note publiée le mois dernier par la DEPF avait indiqué que le taux de chômage a augmenté de 1,4 point entre T1-2020 et T1-2019 à 10,5%, dans un contexte d'évolution plus importante de la population active (+2,4%) que la population active occupée (+0,7%). Dans les villes, ce taux s'est accru de 1,8 point à 15,1% et dans les zones rurales de 0,8 point à 3,9%. Les taux de chômage les plus élevés sont observés, particulièrement, parmi les femmes (14,3% contre 9,3% pour les hommes), les jeunes âgés de 15 à 24 ans (26,8% contre 8,2% pour les personnes âgées de 25 ans et plus) et les détenteurs d'un diplôme (17,8% contre 3,6% pour les personnes n'ayant aucun di-

plôme).

Les analyses macroéconomiques effectuées par cette même Direction sur la question de la croissance et l'emploi font ressortir que cette situation est imputable, en partie, au faible contenu de la croissance économique en emplois et à l'insuffisance des programmes actifs de l'emploi.

Sur un autre registre, son rapport a constaté que malgré la prolifération des programmes à caractère social (139 programmes) couvrant des domaines variés tels que l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'emploi et le développement des efforts importants pour développer le système de protection sociale, ce système demeure au Maroc confronté à de nombreux défis liés à la fragmentation des programmes et à leur gouvernance. D'où l'importance de réfléchir à une approche plus intégrée de la protection sociale qui permet d'aboutir à un système couvrant l'ensemble de la population de manière juste, équitable et abordable.

Selon un récent document de l'Observatoire tunisien de l'économie (OTE) sur les inégalités et la fiscalité en Afrique du Nord, le Maroc dépense en termes de protection sociale 4,5% de son PIB. Il est classé loin derrière l'Égypte qui reste le pays qui dépense le plus avec près de 10% de son PIB par rapport à d'autres pays africains, la Tunisie (6,2%) et l'Algérie (4,8%).

Idem pour la question du pouvoir d'achat effectif des consommateurs marocains et des disparités sociales.

D'après ledit document, l'amélioration du pouvoir d'achat effectif des différentes classes sociales au Maroc durant la décennie 2008-2018 de 2,1% et 1,7% et 2% respectivement pour les classes des ménages pauvres, moyennes et riches n'a pas empêché, pour autant, que le pouvoir d'achat effectif des 10% des ménages les plus aisés est largement plus important que le reste des classes sociales. L'écart entre le décile le plus pauvre et le décile le plus riche est de l'ordre de 30,8 fois en moyenne entre 2007 et 2018 et de 8,6 fois entre le décile le plus riche et le décile médian.

L'Observatoire tunisien de l'économie a d'ailleurs classé le Maroc et l'Égypte comme les deux pays les plus inégalitaires de la région mais avec des inégalités extrêmes très fortes au Maroc. D'autant que la part occupée par

les revenus des 1% les plus riches demeure supérieure à celle des 50% les plus pauvres, ce qui n'a jamais été le cas en Égypte. Ces deux pays sont également ceux qui déploient l'effort redistributif le plus important dans la région mais sans que cela ne fasse baisser les inégalités dans leurs pays respectifs.

La structure des inégalités au Maroc comme celle de la Libye et de l'Égypte se rapprochent du

modèle russe avec une particularité pour le Royaume où les pauvres détiennent une part beaucoup moins importante que dans les deux autres pays mais cette part ne descend pas en-deçà des 10% comme sur la totalité du continent africain. Dans les cinq pays d'Afrique du Nord, la classe riche ne détient pas les 50% du revenu national comme c'est le cas sur la totalité du continent africain et au Moyen-Orient malgré le fait

que l'Afrique du Nord est à la croisée de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Avec une classe moyenne qui détient plus de 35% du revenu national, nous sommes loin du modèle moyen-oriental et avec une classe pauvre qui détient entre 15 et 20% du revenu national, nous ne sommes pas proches du modèle africain, a conclu le document de l'OTE.

Hassan Benteleb

## Indicateurs trimestriels d'activité, d'emploi et de chômage par milieu de résidence (Effectifs en milliers et taux en %)

Indicateurs	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019		
	Urbain	Rural	National
<b>Activité</b>			
<b>Population active (en milliers)</b>	<b>7 286</b>	<b>4 876</b>	<b>12 162</b>
Taux de féminisation de la population active	23,6	25,7	24,5
Taux d'activité	42,5	52,2	45,9
. Selon le sexe			
Hommes	66,8	76,9	70,5
Femmes	19,5	27,0	22,1
. Selon l'âge			
15 - 24 ans	21,6	32,2	25,9
25 - 34 ans	59,7	61,5	60,3
35 - 44 ans	58,5	67,3	61,4
45 ans et plus	35,7	53,6	41,8
. Selon le diplôme			
Sans diplôme	35,9	54,4	44,7
Ayant un diplôme	47,4	46,5	47,2
<b>Emploi</b>			
<b>Population active occupée (en milliers)</b>	<b>6 248</b>	<b>4 675</b>	<b>10 923</b>
Taux d'emploi	36,4	50,0	41,2
. Selon le sexe			
Hommes	59,4	73,4	64,4
Femmes	14,8	26,2	18,7
<b>Structure de l'emploi selon les secteurs d'activité</b>			
Agriculture forêt et pêche	5,0	68,8	32,3
Industrie y compris l'artisanat	17,4	4,7	12,0
BTP	11,6	9,3	10,6
Services	65,7	17,1	44,9
Activités mal désignées	0,3	0,0	0,2
Part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total.	97,4	69,2	85,3
Salariés	67,2	44,3	59,2
Auto-employés	32,8	55,7	40,8
<b>Population active occupée sous-employée (en milliers)</b>	<b>532</b>	<b>480</b>	<b>1 013</b>
Taux de sous-emploi	8,6	10,3	9,3
<b>Chômage</b>			
<b>Population active en chômage (en milliers)</b>	<b>1 039</b>	<b>201</b>	<b>1 239</b>
Taux de féminisation de la Population active en	40,1	19,1	36,7
Taux de chômage	14,3	4,1	10,2
. Selon le sexe			
Hommes	11,2	4,5	8,5
Femmes	24,1	3,1	15,3
. Selon l'âge			
15-24 ans	42,4	13,5	28,0
25-34 ans	21,6	5,7	16,2
35-44 ans	7,3	1,7	5,3
45 ans et plus	3,6	0,7	2,3
. Selon le diplôme			
Sans diplôme	5,8	1,8	3,4
Ayant un diplôme	19,0	11,0	17,4

Source : Enquête nationale sur l'emploi (HCP)



**Faiblesse du contenu de la croissance économique en emplois et insuffisance des filets de protection sociale, dépeints par la DEPF**

## Repli des débarquements des produits de la pêche au premier trimestre

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale ont atteint 249.730 tonnes (T) au titre du premier trimestre 2020, en recul de 11% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'Office national des pêches (ONP).

La valeur marchande des produits de la pêche côtière et artisanale débarqués durant cette période a également diminué de 11% à près de 2,1 milliards de dirhams (MMDH), indique l'ONP dans sa note relative aux statistiques sur la pêche côtière et artisanale au Maroc.

Par produit, les débarquements des coquil-

lages ont affiché une hausse spectaculaire de 331% à 460 T, tandis que ceux du poisson blanc (27.721 T) des céphalopodes (21.267 T) ont augmenté respectivement de 50% et 3%, relève la même source, faisant état de la baisse des crustacés, des poissons pélagiques et des algues de 19%, 18% et 5%. Par ailleurs, un total de 7.182 T de produits de la pêche côtière et artisanale a été débarqué dans les entrées portuaires méditerranéennes, en repli de 4% par rapport au T1-2019. Les volumes débarqués dans les ports situés sur l'Atlantique ont, de leur côté, baissé de 12% à 242.548 T, relève l'ONP.

## Augmentation du crédit bancaire en mai

Le crédit bancaire a marqué une hausse de 6,5% en mai 2020, avec un accroissement des concours au secteur non financier de 6,4%, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Cette évolution reflète essentiellement la décélération à 1,5% de la progression des crédits accordés aux ménages et de 1,2% à 0,1% de ceux alloués aux sociétés non financières publiques, explique BAM dans une note sur ses indicateurs clés des statistiques monétaires du mois de mai 2020.

Pour sa part, le taux d'accroissement des prêts aux sociétés non financières

privées s'est quasiment stabilisé à 11,3% en mai comparativement à un mois auparavant, ajoute la même source.

Par objet économique, le ralentissement de la croissance du crédit bancaire au secteur non financier recouvre une décélération du rythme d'accroissement des prêts de trésorerie à 14,4%, de celui des crédits à l'immobilier à 1%, ainsi que de celui des concours à l'équipement à 6,8%. Les crédits à la consommation ont, quant à eux, enregistré une baisse de 0,7% après une hausse de 1,5% le mois précédent, relève BAM.

# Hausse des subventions accordées aux agriculteurs de la région du Gharb en 2019

Les subventions accordées aux agriculteurs de la région du Gharb dans le cadre du Fonds de développement agricole (FDA) ont totalisé 211,8 millions de dirhams (MDH) au titre de l'année 2019, en hausse de 56,8% par rapport à l'année précédente, selon des données de l'Office régional de mise en valeur agricole (ORMVA) du Gharb.

Ainsi, les superficies importantes réalisées en irrigation localisée ont atteint 2.083 ha au cours de l'année 2019 et ont porté sur une superficie totale équipée à plus de 50.000 ha avec un intérêt particulier accordé au service de l'eau, à savoir la réhabilitation du réseau

d'irrigation, l'entretien des stations de pompage et la réalisation de plus de 212 km de curage des canaux d'assainissement, indique l'ORMVA dans un communiqué, citant des chiffres exposés par le directeur de l'Office, Aziz Bellouti, lors de la 1ère session du conseil d'administration tenu récemment sous la présidence du secrétaire général du département de l'agriculture, Mohamed Sadiki.

Les principaux indicateurs de performance de l'ORMVA-Gharb au titre de l'année 2019 concernent notamment l'exécution budgétaire avec des taux d'engagement de 98% et un taux des émissions global de 80% pour le budget d'investissement, relève la même source. Et d'ajouter que les réalisations de l'Office concernent aussi des performances réalisées en termes de recouvrement des créances avec un taux de recouvrement de 80%, rapporte la MAP.

Le communiqué fait également ressortir des avancées remarquables réalisées en termes d'amélioration de la gouvernance de l'établissement notamment le renforcement du dispositif du contrôle interne à travers l'établissement de 13 notes de service et 4 procédures internes, l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques et l'accélération du chantier relatif à la transformation digitale du système d'information conformément aux orientations du ministère.



Et de poursuivre que l'adhésion de l'Office à ces chantiers d'amélioration de la gouvernance lui a permis de devenir un modèle de réussite en la matière.

Actuellement, un grand effort de communication se déploie autour de la déclinaison de la stratégie "Génération Green" qui place l'élément humain au cœur de ses priorités en vue de faire face aux nouveaux défis d'une agriculture

résiliente considérée comme moteur puissant de l'économie nationale. Ces efforts avancent à bon rythme grâce à la mobilisation de tous les partenaires concernés, précise la même source.

Cette réunion, à laquelle ont pris part les membres du conseil d'administration de l'Office et les directeurs généraux et centraux du ministère, se tient dans un contexte marquant l'achèvement du Plan

Maroc Vert et le lancement de la nouvelle stratégie de développement agricole "Génération Green".

A titre de rappel, une réunion a été tenue le 3 mars 2020 à Kénitra, en marge de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture régionale, en présence du gouverneur de la province et des professionnels concernés, conclut le communiqué.



**Les superficies réalisées en irrigation localisée ont atteint 2.083 ha l'année dernière**

# Attijariwafa bank lance son Business Game

## "Attijari City" à l'international

À travers le lancement de la version internationale de son Business Game « Attijari City », Attijariwafa bank renforce sa collaboration avec ses partenaires académiques à l'échelle internationale et continentale.

Cet événement a pour objectif de créer une forte dynamique constructive, fondée sur la diversité comme une réelle richesse avec la participation de 5 écoles issues de quatre pays, à savoir : Tunisie (Ecole ENIT - Ecole nationale d'ingénieurs de Tunisie) ; Sé-

négal (Sup de Co Dakar) ; France (AMGE Caravane) ; Côte d'Ivoire (L'Ecole supérieure de commerce et d'administration des entreprises -ESCAE de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro et l'APBEF-Côte d'Ivoire).

La version internationale du Business Game « Attijari City » se veut à l'image du Groupe en tant que multinationale panafricaine par excellence et ouverte sur le monde. Cette édition permettra aux étudiants de vivre une expérience riche en apprentissage,

fondée sur l'esprit d'équipe, la création de synergies et l'esprit de partage.

A souligner que cette édition est organisée par Attijariwafa bank du lundi 29 juin au vendredi 03 juillet 2020. Les jeunes talents sont amenés à incarner le rôle de dirigeants d'entreprises et travailleront en équipe afin de prendre des décisions communes et formuler des réponses adéquates aux problématiques proposées.

La version Internationale du Business Game « Attijari City », mettra également « la

Banque » au cœur de l'écosystème en invitant les étudiants à mettre en œuvre des concepts bancaires et financiers nécessaires à la gestion de leurs entreprises.

A travers le lancement de cette version internationale du Business Game, Attijariwafa bank réaffirme son ambition de créer une réelle dynamique à l'échelle internationale et continentale en accompagnant les jeunes étudiants à travers des initiatives destinées à leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.



## Après l'allègement des mesures de confinement, la reprise des tournages fait face à une série de difficultés

En raison de la pandémie de coronavirus, l'industrie de production cinématographique et télévisuelle nationale a été contrainte à un arrêt brusque de presque trois mois, impactant les ressources humaines qui opèrent dans ce secteur. Aujourd'hui, les sociétés de production commencent à reprendre leurs activités, quoique dans des conditions difficiles qui nécessitent un maximum de prudence.

Si le Centre cinématographique marocain (CCM) vient d'annoncer la reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage au profit des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle, suite à la décision des autorités publiques d'alléger les restrictions des mesures de confinement, cette reprise ne semble pas être chose facile puisque le tournage des scènes demande une interaction directe entre acteurs, et parfois même la présence d'une foule, ce qui va à l'encontre des mesures de prévention sanitaire dictées pour faire face à la propagation du virus.

À cet effet, le CCM a publié un guide des lignes directrices de sécurité sanitaire dans les lieux de tournage, adaptées au contexte de la production cinématographique et audiovisuelle, qui exige une

distance de 2 mètres minimum entre les acteurs et l'équipe de tournage, et la réduction des déplacements au strict minimum. Le guide prévoit aussi le report des scènes de foule le plus tard possible dans le planning du tournage, la réduction du nombre de comparses, et la nécessité, pour un membre de l'équipe ayant été en contact avec une personne contaminée, de subir un test de dépistage ou d'observer une quatorzaine.

Dans sa présentation du guide, le CCM a admis que "certaines mesures peuvent paraître trop coûteuses ou trop contraignantes", mais elles peuvent "sauver des vies", notant qu'une contamination sur le plateau risque d'entraîner une mise en quarantaine de toute l'équipe, avec un arrêt du tournage certain.

S'exprimant sur la reprise des tournages cinématographiques, compte tenu de ces mesures, le président de la Chambre nationale des producteurs de films (CNPF), Latif Lahlou a déclaré à la MAP que cette relance dans le cadre de l'allègement du confinement sanitaire ne sera "point facile".

La réalisation des films connaîtra, au moins dans un premier temps, "de grandes difficultés et des obstacles considérables en raison des mesures sanitaires



imposées", d'autant plus que le CCM a approuvé ces mesures, selon M. Lahlou, "sans consultation aucune avec les organismes professionnels et ses représentants expérimentés". Et d'ajouter qu'il y aura des difficultés pour le tournage des scènes extérieures qui nécessitent une intervention de l'équipe technique et artistique ou une participation d'un grand nombre de figurants. Il serait encore plus délicat de se déplacer dans certaines régions et de maîtriser le temps du tournage des scènes compliquées, a-t-il prévenu.

D'après le président de la CNPF, la pandémie de la Covid-19 a eu un rude impact sur l'ensemble du secteur, notamment les techniciens et les acteurs non-fonctionnaires, appelant à une étroite collaboration avec les instances officielles du secteur, le CCM en tête, en vue d'apporter des aides à ces catégories pour dépasser cette période difficile. Parmi ces catégories touchées par la pandémie, l'on compte aussi les propriétaires de salles de cinéma et leurs collaborateurs qui "continuent de souffrir dans l'absence d'un geste de la part des institutions nationales, responsables du secteur", a-t-il regretté.

Pour les sociétés de production et de

production exécutive, à l'exception de celles ayant connu un arrêt durant le tournage, M. Lahlou a indiqué que les pertes "n'étaient pas énormes". À cet égard, il a fait remarquer la différence entre les sociétés de production cinématographique nationales et les sociétés de production exécutive des films et séries étrangers tournés au Maroc, qui n'interviennent, en général, que dans les services et la location des équipements de tournage.

Quant aux festivals de cinéma, les fondations et associations organisatrices n'injectent pas "d'importants investissements privés", mais travaillent essentiellement à la base d'aides perçues par les institutions de l'État.

M. Lahlou a indiqué que la CNPF estime qu'il importe, pour l'accompagnement de la période post-Covid, de se focaliser sur la gestion démocratique et sage du secteur, "sur les plans administratif, juridique et éthique", appelant le CCM à adopter la bonne gouvernance et à ne pas exclure les instances et organisations professionnelles, étant donné que le secteur a connu une "récession" avant même l'apparition de la pandémie.

## Nouvelles "mesures de résistance" en faveur du cinéma



Le ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, Othman El Ferdaous a annoncé, mercredi, l'adoption d'une série de nouvelles "mesures de résistance" en faveur du cinéma pour répondre à la crise majeure que connaît ce secteur en raison de la pandémie de coronavirus. Il s'agit notamment de deux mesures destinées à renforcer la santé des salles de cinéma, a précisé le ministre sur sa page Facebook.

Ces deux mesures concernent la prise en charge de certaines charges fixes des salles de cinéma engagées sur la période allant de mars à juin 2020 et n'ayant pas pu être amorties du fait de la crise sanitaire, ainsi que le versement aux exploitants d'une prime exceptionnelle à la réouverture des salles, équivalente à un mois de chiffre d'affaire pour accompagner la reprise d'activité, conditionnée au respect des normes sanitaires et à l'engagement de garder la salle ouverte au moins 18 mois, a-t-il expliqué.

Le premier versement de 50% aura lieu à la signature des conventions par les parties concernées, alors que le second interviendra

trois mois après la réouverture, a-t-il ajouté, faisant état de la mobilisation d'une enveloppe prévisionnelle de 10 millions de dirhams pour ces deux mesures de renforcement de la résilience des salles de cinéma. Par ailleurs, le ministre a affirmé qu'une campagne de communication sera lancée afin de sensibiliser les citoyens à la reprise des activités des salles de cinéma, dont le calendrier sera arrêté par l'autorité compétente, et à la promotion du cinéma national. M. El Ferdaous relève, à cet égard, que le cinéma est un écosystème complet qui englobe et fait vivre plusieurs métiers, alors que les salles de cinéma sont en particulier "un bien public qu'il faut sauvegarder". Quant au rôle du Centre cinématographique marocain (CCM) dans l'atténuation des conséquences de cette crise sanitaire sur le secteur, le ministre a rappelé que depuis le mois d'avril et jusqu'au mois de juin, le Centre a procédé au paiement de plus de 6,5 millions de dirhams à plus de 11 projets nationaux de production cinématographique, dont 450.000 dhs destinés à la numérisation d'une salle de cinéma à Tanger.

Pour la prise en charge de certaines dépenses engagées par les festivals et manifestations cinématographiques initialement prévus entre mars et juin et annulés en raison de la pandémie du covid-19, le ministère va mobiliser une enveloppe de 2 millions de dirhams, a-t-il affirmé. Ces festivals, vecteurs de transmission de la culture cinématographique, font vivre les petites salles et jouent un rôle clé dans le maintien d'un cinéma de niche (documentaires, courts métrages, etc.), a réagi M. El Ferdaous.

Le Ministère a par ailleurs publié un guide de bonnes pratiques alors que le CCM a mis en ligne un protocole sanitaire adapté pour la production cinématographique et audiovisuelle, a-t-il rappelé, relevant que "ces mesures d'urgence ne concernent que la partie conjoncturelle de la crise". Et de conclure que des réformes à moyen et à long termes sont à l'étude afin de répondre à la composante structurelle des difficultés que connaît ce secteur, dont les synergies potentielles avec l'audiovisuel et les nouvelles technologies demeurent importantes.

## Projection de “Cri de l’âme” de Abdelilah Jouhary



La Fondation jordanienne Abdul Hameed Shoman a projeté, mardi soir sur son site web, le long métrage “Walwalat al rouh” (Cri de l’âme) du réalisateur marocain Abdelilah Jouhary. Le film est une vision cinématographique qui mêle l’héritage musical folklorique (l’art de l’Aïta) ancré dans la société marocaine, aux contes relatant une période de l’histoire du Maroc durant les années 70 du dernier siècle. Interprété par Mohammed Razine, Saïda Baâdi, Jihane Kamal Hassan Badida, Abdenebi El Be-

nioui, Abdelhak Belmoujahid, Salah Dizane et Youssef Belarabi, le film raconte l’histoire de Driss, un jeune officier qui a abandonné ses études en philosophie à Rabat pour rejoindre la police, vu ses conditions sociales difficiles.

Pour le critique de cinéma jordanien Adnan Madanat, ce long métrage a réussi à mêler la réalité au patrimoine populaire marocain, notant que les chansons incluses dans la majorité des scènes ont reflété l’état d’esprit des personnages. “Le film présente un mélange dramatique

distinctif qui combine romance et histoire pour relater une période de l’histoire du Maroc contemporain et célébrer l’art de l’Aïta”, a-t-il relevé. “Walwalat al rouh” a remporté le prix du meilleur réalisateur au Festival du film de La Haye et deux prix au Festival du cinéma méditerranéen d’Alexandrie.

La Fondation Abdul Hameed Shoman s’intéresse à la créativité culturelle et sociale pour contribuer au progrès des sociétés dans le monde arabe dans les domaines de la littérature, des arts et de l’innovation.

## Bouillon de culture

### FNM

Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et la Fondation nationale des musées (FNM) ont signé, mercredi à Rabat, trois conventions de coopération visant à approfondir leur partenariat. La signature de ces conventions de coopération vise l’approfondissement du partenariat entre les deux parties dans trois domaines, à savoir le prêt d’une centaine d’œuvres d’artistes marocains issues de la collection non exposée du Département de la Culture, dans la perspective de les partager avec un large public par le biais de différentes expositions qui seront programmées dans les musées du Royaume et à l’international, indique un communiqué du ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports. Il s’agit également de la contribution solidaire à hauteur de 2 millions de dirhams au programme d’acquisition d’œuvres d’artistes professionnels marocains résidant au Maroc afin d’enrichir les collections de la FNM et de participer à l’atténuation des conséquences négatives de la crise sur les artistes, ainsi que la participation à la digitalisation des collections de la FNM par la mise à sa disposition du scanner très haute définition de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BRNM). Cette troisième convention a été signée avec le Directeur de la BRNM.



## Cinq œuvres de réalisateurs marocains subventionnées par Doha Film Institute



Cinq œuvres de réalisateurs marocains ont obtenu le soutien de Doha Film Institute au titre de la session de printemps 2020, sur 39 projets présentés par des cinéastes qui entament leurs première et deuxième expériences de réalisation en provenance des quatre coins du monde.

Les œuvres des trois réalisatrices marocaines ayant bénéficié de ce soutien entrent dans la catégorie des longs documentaires. Ainsi dans la phase de post-production, la réalisatrice Dalila Ennadre a été sélectionnée pour son œuvre “Genet, notre père des fleurs” (coproduction maroco-franco-qatarie), Rachida El Gharani (phase de production) pour son œuvre “Dans la maison de mon père” (coproduction maroco-belgo-qatarie), alors que dans la catégorie des courts métrages documentaires (phase de production), c’est Sofia El Khyari pour le film “Khayal Al Farachat” (coproduction maroco-franco-qatari), selon un communiqué de Doha Film Institute.

Les subventions ont été également octroyées pour le financement de la phase de post-

production des films “Mon père n’est pas mort” (production maroco-qatarie) dans la catégorie des longs métrages du réalisateur Adel Al-Fadli, et “Chiens de chasse” (production maroco-franco-belgo-qatarie) dans la catégorie des longs métrages expérimentaux, du réalisateur Kamal Lazraq. Parmi les 39 projets qui ont reçu le soutien de cette session, 18 projets reviennent à des réalisatrices qui mettent en exergue le rôle central des femmes dans le cinéma. De même, ce soutien a été accordé pour la première fois à des réalisatrices venant de quatre pays, en l’occurrence la Colombie, Haïti, le Bangladesh et la Tanzanie, ajoute la même source.

Pour la première fois également, un projet cinématographique virtuel a été sélectionné pour bénéficier de cette subvention. Il s’agit du film “Grande attente” du réalisateur palestinien Razan Assalah, qui représente virtuellement le retour en Palestine.

Ces subventions ont été accordées à différentes catégories de films, dont des courts métrages, des courts métrages expérimentaux, des séries télévisées et des séries Web.

# Sport

## Le WAC se prépare à défendre son titre

*Mohamed Talal : La reprise du championnat aura un impact positif sur le niveau de compétitivité des équipes marocaines engagées dans les compétitions arabe et africaine*



Après plusieurs mois d'arrêt à cause de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, le Wydad de Casablanca, tenant du titre, a retrouvé le chemin des entraînements en prévision de la reprise du championnat national de football (Botola1), prévue le 24 juillet courant, avant d'attaquer le "Final Four" de la Ligue des champions de la CAF, programmé pour septembre prochain.

En vertu du protocole défini par la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), inspiré des consignes sanitaires fixées par les autorités publiques, les séances d'entraînement se déroulent à huis clos au complexe Mohammed Benjelloun, où la précaution et la prévention sont les mots d'ordre.

La direction des Rouge et Blanc a mobilisé des moyens appropriés pour garantir aux joueurs les conditions propices d'une préparation physique et mentale optimale, digne d'un club bien déterminé à conserver son titre national et à agripper une troisième

couronne continentale.

En application du protocole de la FRMF, tous les membres du club et de son entourage ont subi des tests de dépistage, qui se sont révélés négatifs. Pendant une dizaine de jours, les entraînements, autorisés à compter du 25 juin dernier, s'effectuent en petits groupes de 5 avec un maximum de 10 joueurs sur le terrain. Au terme de cette période, l'équipe pourra reprendre les séances collectives pour 20 jours.

Lors des premières séances, le coach espagnol Juan Carlos Garrido, épaulé de son adjoint Moussa Ndaw et du préparateur physique Diego Mejias, a mis l'accent sur la remise en forme des joueurs, afin d'éviter les blessures et retrouver une certaine fraîcheur physique avant d'entrer dans le vif du sujet.

Durant la période de confinement, Garrido a mis au point un planning d'entraînement à distance réparti sur trois jours par semaine, axé sur des exercices de travail musculaire et la préservation de la capacité respiratoire des joueurs.

Dans une déclaration à la MAP, le porte-parole du Wydad, Mohamed Talal, a exprimé la satisfaction du club quant à la décision de la reprise du championnat, qui aura un impact positif sur le niveau de compétitivité des équipes marocaines engagées dans les compétitions arabe et africaine.

Quatre clubs nationaux devront disputer les demi-finales des compétitions africaines, à savoir le Wydad et le Raja de Casablanca en Ligue des champions, le Hassania d'Agadir et la Renaissance de Berkane en Coupe de la CAF. En plus, le Raja est toujours en lice pour la Coupe Mohammed VI des clubs arabes, sachant qu'il a perdu la demi-finale aller (0-1) sur le terrain des Egyptiens d'Al-Ismaïly, en février dernier.

Le Wydad a adhéré avec responsabilité au protocole sanitaire de la FRMF, a souligné M. Talal, ajoutant que la direction du club a procédé à une vaste opération de stérilisation du complexe sportif Mohamed Benjelloun et des moyens de transport de l'équipe, à côté de l'acquisition d'un tunnel

de décontamination, en partenariat avec une société leader en matériel technologique.

L'ensemble des joueurs participent aux entraînements, y compris le milieu de terrain Salaheddine Saïdi et le défenseur Achraf Dari, qui se remettent de graves blessures, a-t-il, par ailleurs, indiqué, notant que le jeune défenseur Soufiane Karkach est actuellement bloqué en Belgique.

Même avec l'organisation des matches à huis clos, les joueurs comptent énormément sur le soutien moral des supporters pour se battre sur tous les tableaux et leur offrir de nouvelles victoires à la hauteur de leurs sacrifices, a-t-il lancé. Le Wydad de Casablanca occupe provisoirement la tête du championnat avec 36 points, mais compte 2 matches en retard accumulés suite à son engagement en Ligue des champions.

Selon les dates annoncées par la FRMF, les rencontres de mise à jour seront disputées entre le 24 juillet et le 8 août prochain, tandis que le reste du championnat se déroulera entre le 12 août et le 13 septembre.

## Aymane Mourid signe à Leganés jusqu'en 2024



Le jeune joueur marocain Aymane Mourid, pur produit de l'Académie Mohammed VI de football, a signé un contrat professionnel jusqu'en 2024 avec Leganés, équipe de première division du championnat espagnol.

Leganés a exercé l'option d'achat dont il dispose pour le milieu de terrain marocain

Aymane Mourid, 20 ans, qui restera lié au club jusqu'en 2024 après avoir été membre avec l'équipe B pendant les deux dernières saisons, annonce un communiqué de l'équipe de banlieue de Madrid.

Mourid a rejoint l'équipe Junior "A" de Leganés de la division d'honneur en 2018 avant d'intégrer l'équipe B un an plus tard avec laquelle il a disputé 24 matches, en inscrivant deux buts.

Le milieu de terrain marocain a également fait ses débuts en équipe première cette saison sous la direction de Javier Aguirre lors de la Coupe du Roi d'Espagne. Il a également été convoqué lors de la rencontre contre l'Atlético de Madrid en Liga.

Après avoir porté les couleurs de l'équipe nationale des moins de 17 ans, Mourid fait partie actuellement de l'équipe nationale olympique.

## Championnat national virtuel de muai-thaï

La Fédération Royale marocaine de kick-boxing, muay-thaï, savate et sports assimilés organise, du 5 au 15 juillet, le championnat national virtuel de muay-thaï, qualifiant pour le Championnat du monde au titre de l'année 2020.

Dans un communiqué, la Fédération a indiqué que ce championnat national est ouvert à tous les pratiquants de la discipline toutes catégories confondues, évoluant dans les différentes associations affiliées à l'instance fédérale. Afin de faciliter l'inscription des participants à cette compétition nationale, la Fédération a mis en place un portail électronique qui permettra à tous les entraîneurs d'inscrire directement tous les concurrents jusqu'à mardi 30, a fait savoir le communiqué, notant que l'envoi des vidéos des concurrents va débiter le 5 juillet.

La Fédération a organisé une session de

formation à distance au profit des entraîneurs et des arbitres visant à jeter la lumière sur le règlement de ce championnat du monde virtuel. Durant le confinement, une réunion des membres du Comité technique national, du Comité national d'arbitrage et des directeurs techniques régionaux a été tenue en visioconférence dans le but d'approfondir la réflexion sur tous les règlements liés à ce tournoi virtuel.



# Lisbonne reconfinée, la Ligue des champions menacée



La Ligue des champions à nouveau sous la menace du coronavirus: suspendue mi-mars puis reprogrammée en août au Portugal, l'épreuve phare du football européen est rattrapée par la crise sanitaire avec les mesures de reconfinement prises à Lisbonne, même si l'UEFA écarte tout "plan B".

"Nous espérons que tout ira bien et qu'il sera possible d'organiser le tournoi au Portugal. Pour le moment, il n'y a aucune raison de prévoir un plan B", a assuré mardi un porte-parole de l'UEFA.

Une position réaffirmée mercredi par le président de l'instance Aleksander Ceferin, à l'issue d'une réunion en visioconférence avec le président de la Fédération allemande de football (DFB), qui accueillera de son côté le tournoi final de la Ligue Europa, toujours en août: "Comme pour le Final 8 de la Ligue des champions au Portugal, il n'y a pas besoin d'un plan B pour ce tournoi en Allemagne", a-t-il déclaré dans un communiqué.

Le Premier ministre portugais Antonio Costa, qui s'est entretenu mardi soir avec M. Ceferin, s'est lui aussi montré apaisant: "Toutes les

mesures sont prises pour s'assurer que nous accueillerons ce tournoi de façon saine et sécurisée".

Pourtant, les dispositions entrées en vigueur mercredi n'incitent pas à l'optimisme: les habitants de 19 quartiers de la banlieue nord de Lisbonne où persistent des foyers de contagion au Covid-19 sont de nouveau confinés. Au total, quelque 700.000 habitants sont soumis à un nouveau confinement pour au moins deux semaines.

Avec une moyenne de 321 nouvelles infections par jour, le nombre de nouveaux cas recensés au Portugal, pays d'environ 10 millions d'habitants où le masque est obligatoire dans les espaces fermés, a augmenté d'un tiers en juin par rapport au mois de mai. Les nouveaux cas restent largement concentrés dans la région de Lisbonne, qui doit accueillir du 12 au 23 août le tournoi final de la C1, interrompue en mars.

Mais Antonio Costa se veut rassurant: le reconfinement de certains quartiers de la banlieue nord de Lisbonne "n'a pas de rapport avec le centre de Lisbonne, où se tiendra la Ligue des champions", a-t-il expliqué au journal catalan La Vanguardia.

"Ce n'est pas à Lisbonne, mais dans des zones voisines", a-t-il insisté. Or, parmi les 19 quartiers concernés par le reconfinement figure un arrondissement de la commune de Lisbonne, celui de Santa Clara, voisin de l'arrondissement du Lumiar, où se trouve notamment le stade Alvalade, l'une des deux enceintes retenues par l'UEFA.

Les propos de M. Costa n'ont pas plu aux communes voisines. "Le Premier ministre a l'air préoccupé par la situation dans la ville de Lisbonne, sans doute à cause de la Ligue des champions. Ce n'est pas la peine de faire semblant que le problème n'existe pas, car il existe aussi à Lisbonne", a déclaré à l'AFP l'adjoint au maire de Loures, Gonçalo Carço.

Selon un format totalement inédit, l'épilogue de la C1 se jouera sur des matches uniques à élimination directe, dans une seule et même ville.

L'épreuve doit débiter le 12 août avec les quarts de finale et les rencontres seront réparties entre le stade Alvalade, où évolue le Sporting, et le stade de la Luz, entre du Benfica. La finale est programmée le 23 août au stade de la Luz.

Quatre équipes sont déjà qualifiées pour les

quarts de finale: le Paris SG, le RB Leipzig, l'Atlantico Bergame et l'Atlético Madrid.

Avant cela, les quatre huitièmes de finale restants, dont le match retour Juventus-Lyon, se joueront les 7 et 8 août. Reste à déterminer si ces matches auront lieu dans les stades des équipes engagées ou au Portugal (Lisbonne, Porto et Guimarães).

Si l'UEFA pouvait encore nourrir il y a deux semaines un mince espoir d'accueillir du public dans les stades, ce scénario semble désormais hautement improbable.

"En ce qui concerne la question du public, face à la situation pandémique actuelle, c'est évidemment non", a ainsi déclaré lundi le secrétaire d'Etat à la Santé, Antonio Lacerda Sales.

"Nous ne savons pas comment va évoluer la pandémie et nous continuerons à prendre les mesures proportionnelles en fonction de cette évolution. Nous ne pouvons pas anticiper l'avenir, mais à ce stade bien sûr que non", a-t-il ajouté.

Reste aussi à savoir si, dans ces conditions, les huit équipes qualifiées prendront le risque de se déplacer à Lisbonne.

## Paris-2024 face à l'impact budgétaire du Covid-19

Les organisateurs des Jeux olympiques de Paris-2024 vont devoir trouver des pistes d'économies pour faire face aux conséquences budgétaires de la crise du Covid-19, alors que le modèle apparaît soudain fragile avec le report des JO de Tokyo.

L'impact de la crise sanitaire sur le budget d'organisation des JO, lequel doit s'élever à 3,8 milliards d'euros, quasi intégralement financés par des recettes privées (sponsors, billetterie, contribution du Comité international olympique), figurait à l'ordre du jour d'un bureau exécutif de Paris-2024, initialement programmé jeudi mais finalement reporté en extremis à une date ultérieure, en raison des changements d'équipes municipales.

Le conseil d'administration de Paris-2024, prévu dans une semaine, sera aussi décalé.

Une visite de deux jours du président du Comité international olympique, Thomas Bach, à Paris la semaine prochaine, a été confirmée à l'AFP par le CIO. Le signe des pistes de manœuvres ?

L'ordre du jour du bureau exécutif prévoyait en tout cas que le patron du comité d'organisation des JO-2024 (Cojo), Tony Estanguet, fasse le point sur plusieurs dos-

siers chauds, notamment celui des sponsors et des retards dans le chantier des lignes de métro 16 et 17 du futur Grand Paris Express.

Après la confirmation, le 22 juin, par le secrétaire d'Etat aux Transports Jean-Baptiste Djebbari, que ces lignes ne seraient pas livrées à temps au Bourget, en Seine-Saint-Denis, les organisateurs vont devoir trouver des solutions alternatives pour desservir cette zone olympique, où doivent se disputer tir et volley-ball, mais qui doit surtout accueillir le centre et le "village" des médias.

La question budgétaire, qui restera sensible jusqu'en 2024, ne s'arrête pas à l'organisation. Aux 3,8 milliards d'euros du Cojo, s'ajoutent 3 milliards d'investissement sur les grands chantiers des Jeux (village olympique, village des médias), financés pour moitié par les acteurs publics. Fin avril, la facture totale de l'opération pour construire le centre aquatique olympique à Saint-Denis, équipement phare des JO, a été réévaluée à 174,7 millions d'euros de fonds publics, contre 113 initialement.

Début mai, Tony Estanguet avait fixé un cap: trouver des pistes d'économies dans "les coulisses des JO" (restauration, sécurité, transports), sans renoncer au spectacle et à l'"héritage" laissé aux territoires. Sans nier

la crise économique, le triple champion olympique de canoë assurait que la cible de sponsors restait la même, soit 1 à 1,2 milliard d'euros de recettes.

"Ils prévoyaient de dépasser leurs prévisions qui étaient prudentes. Désormais, ils veulent se contenter de les atteindre", assure, sous couvert d'anonymat, un membre du conseil d'administration de Paris-2024, qui réunit les collectivités, l'Etat et le mouvement sportif. Selon cet acteur, le report inédit des JO de Tokyo fragilise la force du modèle, aux yeux de sponsors potentiels.

"Leur plan, c'est de trouver environ 10% d'économies" sur le budget, soit 300 à 400 millions d'euros "pour dégager des marges de manœuvres", ajoute cette source, un ordre de grandeur confirmé par un autre acteur des JO. Interrogé par l'AFP, le Cojo n'a pas souhaité commenter ces chiffres, réaffirmant celui de 3,8 milliards au total.

A ce niveau de budget et pour deux manifestations de quinze jours (Jeux olympiques puis paralympiques), à Saint-Denis (Stade de France), Paris (Trocadero, Concorde), Versailles (équitation), Marseille (voile), et jusqu'à Tahiti (surf), les pistes d'économies existent, selon tous les acteurs interrogés par l'AFP.

"Le niveau de service lors des JO est déclinant. C'est possible de réduire un peu sans toucher à la qualité, notamment pour les transports des athlètes et des officiels", décrit un élu dans une collectivité concernée. Les acteurs s'attendent aussi à des zones d'animations moins fastueuses et donc moins coûteuses, par exemple place de la Concorde, un nouveau site qui ne figurait pas dans le projet initial, où se disputeront les sports dits "urbains" (escalade, basket 3x3, BMX freestyle, breakdance, skate-board).

La capacité du village olympique, qui doit se dresser au nord de Paris, est déjà passée de 18.000 à 15.000 lits.

Faudra-t-il aller plus loin, et sacrifier des sites de compétition ou revoir la volution du village des médias, comme l'imaginent certains ?

Cela passera forcément par des discussions tendues avec les collectivités. "On peut regarder s'il y a des économies à faire, laissons de côté le +bling-bling+ qui caractérise parfois les Jeux olympiques, et je ne parle pas forcément de Paris-2024. Mais il est hors de question qu'on sacrifie l'héritage pour la Seine-Saint-Denis", prévient le président de ce département, Stéphane Troussel (PS).

Mots flechés

Par Abou Salma

JEUX & Loisirs

REPLACEMENT	HOMME DE LETTRES ANONYME	LETTRES DE TRUMP	NOUVEAU PETIT RUISSEAU	LETTRES DE PIVOT	ÉTANG	AVIVES	AVARE	MORCEAU D'IVOIRE	METS
						À OULTRANCE			
CHASSEUR D'OISEAUX									
COUPÉES	LAISSÉE POUR COMPTE	LETTRES DE NADOR	CALCIUM	SANGLOT COURT		BOUT DE CONDUIT CHOISIS		VAISSEAU	
							DÉBUT D'ATTAQUE		
VAGABONDAI						POSSESSIF ARTICLE			VIEUX PLIS
GROUPES ANGLAIS	TÊTE DE MORT		LETTRES DE VALÉRY	SIGNAL DE DÉTRESSE	DÉCHIFFRÉS		CACHÉ PETIT CUBE		
					FORME D'ÊTRE NUAGE		ARTICLE LETTRES D'ADRAR		
FAUX SEIN						VILLE D'ITALIE	NOM DE GUERRE		ROUÉ
EST TRADUIT EN ANGLAIS			LE PRIX DU PAIN FILS D'ALBION					FIN DE VERBE	
					FORME D'ÊTRE COUTUMES		SYMBOLE DE L'ARGON	GOGOL	GRECQUE
OVOÏDES EN RELIEF		DONNE LE CHOIX				RESTES			
BALAIS						FIN DE VERBE		CIEL	

Solution mots flechés d'hier

FARD	M	FRONT POPULAIRE	SYMBOLE DU CALCIUM	ARTICLE INDÉFINI	SODIUM SANS-ABRI	N	EXPRIME L'INCREDULITÉ	PURIFIÉ	P	GRECQUE CHOUCHOUTE	DAME DE COEUR
FEMME DE CHARGE	A	C	C	U	S	A	T	R	I	C	E
QUESTION DE TEMPS	Q	U	A	N	D	A	A	A	L		
IGNARE	N	U	L			F	A	R	F	E	L
GRECQUE	I	O	T	A		P	A	F		I	E
	A	L	T	E	R	C	A	T	I	O	N
PRISE DE BEC	L		N	C		N	A	N	T	E	S
FORME D'IVOIRE	A	I	T		R	A	T	E	E	A	O
	A	G	R	A		E	G	A		R	A
VILLE D'INDE	E		T	I	G	E		F		V	
RÉSERVE DE LIQUIDE	P	I		I		P	L		I	N	
	T	I	R	O	I	R	C	A	I	S	S
TALENTS	D	O	N	S		A	N	C	R	E	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentalab  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017 www.ojd.ma**

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3				■					■	
4			■			■				
5					■					
6		■								
7								■		■
8			■		■					
9					■					
10								■		

**HORIZONTALEMENT**

- Cessions en droit
- Fossé - Unique
- Echassier - Pierraille
- Vil - Contracté - Condiment
- Déduites - On ne voit jamais à qui on le dit
- Attend
- Forme d'avoir
- Tous à l'amphi - Fin de forme - Indifférent
- Idéal - Répît
- Subie - Id est

**VERTICALEMENT**

- Il mesure les forces de frottement
- Capitale arabe - Plus neuve
- Averties - Contre
- Ville serbe - Entre deux roues
- Etain - Vide cocons
- Ruisseau - Personnel - Règle
- Grivois - Vaisseau
- Repu - Terre
- Gardé secret - L'absent - Enchanté
- Figure de ski - Fameux vaincu

## Grilles de sudoku

**Facile**

3				1	6			
1			5				4	
4		9		2	8	7		1
				5	9	4	2	
		3				9		
	4	5	2	7				
7		6	9	4		5		8
	8				1			9
			7	8				4

**Moyen**

		1	8		4	7	6	
2	4		1					
9			7				3	
					3	6	7	
	8						4	
	2	9	4					
9				7				6
			3				2	4
	1	3	2		5	9		

**Difficile**

		1	6	4				
		2				3	5	
8	7							
	6		5	2	7		9	8
5	1		8	6	9		3	
							2	1
1		8				4		
				9	5	8		

**Expert**

			8			3	9	
		4	9	3			5	
					2	4		
5	8					3		
2								8
		3					6	1
		1	2					
	5			1	9	6		
4	2		5					

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	I	S	P	O	S	I	T	I	F
2	E	C	O	U	T	E	■	E	■	O
3	T	I	T	R	E	■	O	■	A	N
4	E	■	T	E	■	A	S	P	I	C
5	R	E	E	■	O	T	A	I	■	E
6	G	I	S	A	N	T	■	S	O	S
7	E	D	■	U	T	I	L	E	S	■
8	N	E	T	S	■	R	I	■	E	U
9	T	R	I	S	T	E	M	E	N	T
10	S	■	R	I	A	■	A	N	T	E

**Facile**

3	8	9	7	5	4	6	2	1
7	1	5	2	6	9	3	4	8
4	6	2	1	8	3	7	9	5
2	5	3	9	1	7	8	6	4
8	4	1	6	3	2	5	7	9
6	9	7	8	4	5	1	3	2
5	7	4	3	9	1	2	8	6
1	2	8	4	7	6	9	5	3
9	3	6	5	2	8	4	1	7

**Moyen**

5	3	8	7	4	2	6	9	1
4	7	9	3	6	1	2	5	8
6	2	1	9	8	5	4	7	3
7	6	3	8	2	9	1	4	5
9	1	4	5	7	6	3	8	2
2	8	5	1	3	4	7	6	9
1	9	2	4	5	7	8	3	6
3	4	6	2	9	8	5	1	7
8	5	7	6	1	3	9	2	4

**Difficile**

4	1	7	3	2	5	9	6	8
5	9	6	7	8	1	2	3	4
3	2	8	4	6	9	5	7	1
6	4	2	8	5	3	7	1	9
7	8	5	1	9	6	4	2	3
1	3	9	2	7	4	6	8	5
9	5	1	6	3	7	8	4	2
8	7	3	5	4	2	1	9	6
2	6	4	9	1	8	3	5	7

**Expert**

7	2	4	8	1	5	3	6	9
1	6	5	9	2	3	8	7	4
9	3	8	7	6	4	5	1	2
6	8	3	4	9	2	7	5	1
2	1	9	5	7	6	4	8	3
4	5	7	3	8	1	9	2	6
8	4	1	2	5	9	6	3	7
5	9	6	1	3	7	2	4	8
3	7	2	6	4	8	1	9	5

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC  
وزارة الداخلية  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
ولاية جهة كلميم واد نون  
WILAYA REGION GUELMIM OUED-  
NOUN  
عمالة إقليم آسا زاغ  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
AVIS de visite du lieu

Le 8 Juillet 2020, il sera procédé, une réunion à 10h au niveau de la Division Technique au secrétariat général de la Province d'Assa zag, pour prendre départ pour la visite du lieu, relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique, publié au journal Libération en date du 24 Juin 2020, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Horaire du visite du lieu
13/2020/INDH	Branchement individuel en eau potable, réparation des panneaux solaire du puits au Douar Akhzan, et équipement du puits en panneau scolaire du Douar Afra commune Labouirat. Province d'Assa-Zag	11h 30 mn

La visite du lieu sera organisée dans les conditions prévues au j du paragraphe l-1 de l'article 20 du décret n° 2-12-349, à la date précitée, il sera dressé un procès-verbal de la réunion qui mentionnera les demandes d'éclaircissements et les réponses formulées éventuellement lors de cette visite.

NB: pour tous les représentants des sociétés ou entreprise doivent être menus obligatoirement à des:

- Cachets des concurrents,
- Pouvoir conféré, ou attestation de procuration du concurrent.

N° 5074/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16/2020

Le 28/07/2020 à 10 h

IL SERA PROCÉDÉ, DANS LA SALLE DE RÉUNION N°3 DU SIÈGE DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX, POUR :

**ELARGISSEMENT ET RENFORCEMENT DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT RN 1 ET DOUAR DOUIRA A LA CT INCHADEN SUR 10.9 KM (P.R.D.T.S.2020)- PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA.-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **200.000,00 dhs** ( deux cent mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : HUIT MILLION MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX DIRHAMS (**8.001.642,00DHS**) TTC

LE CONTENU, LA PRÉSENTATION AINSI QUE LE DÉPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27, 29 ET 31 DU DÉCRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS ET L'ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES N° 20-14 DU 8 KAADA 1435. (4 SEPTEMBRE 2014) RELATIF À LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B5

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5076/PA

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC  
وزارة الداخلية  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
ولاية جهة كلميم واد نون  
WILAYA REGION GUELMIM OUED-  
NOUN  
عمالة إقليم آسا زاغ  
PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° :15 /2020/BG

Le 27 juillet 2020, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement	Horaire
15/2020/BG	Achat de matériaux de construction pour entretien et réparation des bâtiments administratif de la caserne 83°MM à Assa .	69 525,30	6000,00	14h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 5075/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/2020-INDH

Le 28/07/2020 à 11 h

IL SERA PROCÉDÉ, DANS LA SALLE DE RÉUNION N°3 DU SIÈGE DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX, POUR :

**CONSTRUCTION DES LIAISONS ROUTIERES RELIANTS ENTRE:**

- CENTRE AIT MILK AU DOUAR AIT OUMANOUZ LAKBALT SUR 2,1 KM;
- LA RP 1016 AU DOUAR BIZAKARNE SUR 2,23 KM;
- LA RP 1007 AU DOUAR KASBAT IGUÏ IFRER SUR 0,6 KM;
- LA ROUTE NON CLASSE AIT MILK BELFAA AU DOUAR AIT RAMI PAR TIN MOUDANE SUR 2,1 KM.

PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ÊTRE RETIRÉ AU BUREAU DU SERVICE DES MARCHÉS DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA, IL PEUT ÉGALEMENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA) .

LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXÉ À LA SOMME DE : 150.000,00 DHS ( CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

L'ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS ÉTABLIE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST FIXÉE À LA SOMME DE : CINQ MILLION SEPT CENT SOIXANTE MILLE DIRHAMS ( 5.760.000,00DHS ) TTC

LE CONTENU, LA PRÉSENTATION AINSI QUE LE DÉPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27, 29 ET 31 DU DÉCRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS ET L'ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES N° 20-14 DU 8 KAADA 1435. (4 SEPTEMBRE 2014) RELATIF À LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT SOUMISSIIONNER ÉLECTRONIQUEMENT VIA LA PLATE FORME DU PORTAIL NATIONAL DES MARCHÉS PUBLICS
- SOIT ENVOYER, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION, AU BUREAU PRÉCITÉ
- SOIT DÉPOSER CONTRE RÉCÉPISSÉ LEURS PLS DANS LE BUREAU DU SERVICE DES MARCHÉS DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
- SOIT LES REMETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DÉBUT DE LA SÉANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

LA PRODUCTION DE LA COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION EST EXIGÉE ET ELLE DOIT ÊTRE DE LA FAÇON SUIVANTE :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B5

POUR LES ENTREPRISES NON INSTALLÉES AU MAROC, ELLES DOIVENT FOURNIR LE DOSSIER TECHNIQUE TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

N° 5077/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE  
 DE L'INTERIEUR  
 WILAYA REGION  
 GUELMMIM  
 OUED-NOUN  
 PROVINCE  
 D'ASSA-ZAG  
 Avis d'appel d'offres  
 N°14/2020/INDH  
 LOT UNIQUE  
 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 24 Juillet 2020 à 11heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune ElGouzate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique ventilés comme suit:

Acquisition de fourniture et manuels scolaires dans le cadre de l'opération un million cartables pour les établissements scolaires relevant de la province d'Assa Zag au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 10 000,00dh (Dix mille dh)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 274 909,40dh (deux cent soixante-quatorze mille neuf cent neufdh)TTC

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être reti-

rés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 5078/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE  
 DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE TAZA  
 CERCLE DE TAINESTE  
 CAIDAT DE TAINESTE  
 COMMUNE  
 EL GOUZATE  
 AVIS DE LA  
 CONSULTATION  
 ARCHITECTURALE  
 n°: 01/2020/C.T.G

Le 27/07/2020 à 11 heures Il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune ElGouzate, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour construction d'un logement au chef lieu de la commune d'ElGouzate-Province de Taza.

Le dossier de consultation architecturale peut être retiré de la direction des services de la commune d'ElGouzate;

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 280.000,00 Dhs. (Deux cents quatre-vingt mille Dirhams et 00 Cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispo-

sitions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit les remettre au Président du jury de La consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouver-

ture des plis.  
 - Soit soumissionner électroniquement. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N° 5079/PA

Association musulmane de bienfaisance de taroudant et sa region  
 Complexe Socio-éducatif Dar al Khir  
 20 DERB EL KHAIRIA FERK EL AHBAB  
 B.P 397  
 TAROUDANT  
 TEL: 0528852156



الجمعية الخيرية الإسلامية لتارودانت و نواحيها  
 المركز الاجتماعي التربوي دار الخير  
 20 درب الخيرية مجمع اهل باب  
 ص.ب 397  
 تارودانت

الجمعية الخيرية الإسلامية لتارودانت و نواحيها  
 Association Musulmane De Bienfaisance de Taroudant et sa région

**Avis modificatif**

Le Directeur de complexe socio-éducatif dar el khir de TAROUDANT ( Association Musulmane de bienfaisance de Taroudant et sa région ). Noun porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouvert publiés dans les journaux: LIBERATION n° :9051et ALITHIAD ALICHTIRAKI n°12576 parus le Vendredi 26 Juin 2020 ont connu les modifications suivantes

- Modifications de :  
**ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS EN LETTRES .**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.389.248,52 dh (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-huit dirhams et cinquante-deux cts. T.T.C)

N° 5080/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation nationale,  
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement  
 Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Département de l'Enseignement Supérieur  
 et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني  
 والتعليم العالي والبحث العلمي  
 قطاع التعليم العالي والبحث العلمي  
 الرئاسة  
 الوزارة

Avis d'appel d'offres N° 03FUHC2/2020

(Séance Publique)

Le 29/07/ 2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, rue Tarik bnou Ziad – Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Prestation de jardinage, entretien et maintenance des espaces verts des sites de l'Université Hassan II de Casablanca. En 2 lots :**

Lot 1	Lot 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faculté des Lettres et Sciences Humaines Ben M'sik</li> <li>Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers</li> <li>Faculté de Médecine Dentaire</li> <li>Ecole Normale Supérieure</li> <li>Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faculté des Lettres et Sciences Humaines Mohammedia</li> <li>Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Mohammedia</li> <li>Faculté des Sciences et Techniques</li> <li>Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sbaâ</li> <li>Ecole Nationale de Commerce et Gestion</li> </ul>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires économiques et financières de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'adresse 19, rue Tarik bnou Ziad – Casablanca. Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et sur le site de l'Université Hassan II de Casablanca à l'adresse suivante [www.univcasa.ma](http://www.univcasa.ma)

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés à :

Lot 1	7 500.00 Dhs (Sept mille Cinq Cent dirhams)
Lot 2	10 000.00 Dhs (Dix Mille dirhams).

L'estimation du coût de la prestation est fixée à :

Lot 1	635 701,75 (Six Cent Trente Cinq Mille Sept Cent et Un dirhams 75 cts TTC)
Lot 2	831 302,28 (Huit Cent Trente et un Mille Trois Cent Deux dirhams 28 cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent:  
 • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service d'intendance ;  
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;  
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 09-du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres. Aucune visite des lieux ne sera organisée, les candidats peuvent, éventuellement, visiter les différents sites durant les horaires de travail.

N° 5081/PA

المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
 قطاع المياه والغابات  
 Département des Eaux et Forêts  
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للشمال الشرقي  
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord-Est  
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بنزة  
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taza

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2020/DPEFLCD/11/PS**

Le 28 Juillet 2020 à 10<sup>h</sup>, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taza (Place 20 Août – Taza El Jadida /Taza), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **L'exécution des Travaux d'ouverture du chemin forestier dénommé « AMHAJAR », commune de Maghraoua, Province de Taza, en un seul lot.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des projets et de suivi de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) »

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante Mille Dirhams (50.000,00 DH)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un Million Huit Cent Vingt Neuf Mille Neuf Cent Onze Dirhams, 20Cts (1 829 911,20 dh)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- **Les concurrents peuvent :**
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des projets et de suivi de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Taza.
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité.
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés public
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
- Le dossier technique doit comprendre une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, le certificat exigé est comme suit :

Secteur d'activité	Qualifications exigées	Catégorie
3	3.1	minimale 3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5082/PA





HELP CONSULTING sarl  
39, Rue Les Eucalyptus  
Mohammedia  
Tél : 06 73 57 32 29  
CONSTITUTION D'UNE  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE  
"RS CALL S.A.R.L.A.U."  
Suivant acte sous-seing  
privé en date du  
10/06/2020 à Mohammedia,  
il a été établi les sta-  
tuts d'une Société A  
Responsabilité Limitée  
d'associé unique dont les  
caractéristiques sont dési-  
gnées ci-après :  
1- Raison social: SOY  
C O N S U L T I N G  
S.A.R.L.A.U.  
2- Siege social: 224, Houria  
1, Etage 3, Apt 9 - Mo-  
hammedia  
3- Objet social :  
• Centre d'appels télépho-  
nique (CALL CENTER).  
4- Durée : la société est  
constituée pour une durée  
de 99 ans à compter du  
jour de son immatricula-  
tion au registre de com-  
merce.  
5- Capital Social : est fixé à  
la somme de 10.000,00  
DH, divisé en 100 Parts de  
100 DH chacune, toutes  
souscrites, entièrement li-  
bérées et attribuées en fa-  
veur de Mr Raphael,  
Bernard, Joël, TILÉT.  
6- Gérance : la gérance est  
attribuée à Melle  
ROUCHDI Safaa.  
7- Année sociale : partira  
chaque année du 1er Jan-  
vier au 31 Décembre.  
8- Dépôt légal : a été dé-  
posé auprès du Tribunal  
de Commerce de Moham-  
media, le 30/06/2020 et  
Immatriculé au Registre  
de Commerce de Moham-  
media sous le N°25517.  
N° 5088/PA

HELP CONSULTING sarl  
39, Rue Les Eucalyptus  
Mohammedia  
Tél : 06 73 57 32 29  
CONSTITUTION D'UNE  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE  
"SOY CONSULTING  
S.A.R.L.A.U."  
Suivant acte sous-seing  
privé en date du  
08/06/2020 à Mohammedia,  
il a été établi les sta-  
tuts d'une Société A  
Responsabilité Limitée  
d'associé unique dont les  
caractéristiques sont dési-  
gnées ci-après :  
1- Raison social: SOY  
C O N S U L T I N G  
S.A.R.L.A.U.  
2- Siege social: Riad 1,  
Etage 1, N°36, Bd de la Ré-  
sistance - Mohammedia  
3- Objet social :  
• Conseil de gestion.  
4- Durée : la société est  
constituée pour une durée  
de 99 ans à compter du  
jour de son immatricula-  
tion au registre de com-  
merce.  
5- Capital Social : est fixé à  
la somme de 10.000,00  
DH, divisé en 100 Parts de  
100 DH chacune, toutes  
souscrites, entièrement li-  
bérées et attribuées en fa-  
veur de Mr Yvon SAU.  
6- Gérance : la gérance est  
attribuée à Mr Yvon SAU.  
7- Année sociale : partira  
chaque année du 1er Jan-

vier au 31 Décembre.  
8- Dépôt légal : a été dé-  
posé auprès du Tribunal  
de Commerce de Moham-  
media, le 30/06/2020 et  
Immatriculé au Registre  
de Commerce de Moham-  
media sous le N°25515.  
N° 5089/PA

Société de Gestion –  
Etudes - Fiscalité &  
comptabilité  
« SOGEFCO »  
7 Avenue Lalla Meryem  
Kissariat Mermissi V.N  
Fès  
« CHANGEMENT DU  
GERANT »  
SOCIÉTÉ LES ASSU-  
RANCES TAIBA S.A.R.L  
Au terme d'un acte sous-  
seing privé en date à Fès  
le 22 juin 2020, il a été éta-  
bli le procès verbal d'une  
assemblée générale extra-  
ordinaire d'une Société à  
responsabilité limitée dont  
les caractéristiques sont  
les suivantes :  
• DENOMINATION  
La Société a pour dénomi-  
nation : « SOCIÉTÉ LES  
ASSURANCES TAIBA »  
S.A.R.L  
• SIEGE SOCIAL : Fès,  
N°18 Résidence Mly Sli-  
mane avenue Saint louis  
route d'ain Khfef.  
• MODIFICATION DU  
GERANT  
D'un commun accord les  
associés ont décidés après  
la démission du gérant  
Monsieur OUAZZANI  
MED TARIK de nommer  
Madame TAHIFA  
SAMAR gérante unique  
de la société LES ASSU-  
RANCES TAIBA.  
Le dépôt légal a été effec-  
tué au Greffe du Tribunal  
de commerce de Fès Le 26  
juin 2020 sous N°  
1476/2020 R.C : 28217.  
N° 5090/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDU-  
CATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SU-  
PÉRIEUR ET DE LA RE-  
CHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIO-  
NALE DE L'ÉDUCA-  
TION ET DE LA  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'INZEGANE  
AIT MELLOUL  
APPEL D'OFFRES OU-  
VERTAU RABAIS OU A  
MAJORATION  
N°28/INV-INZ/2020  
SEANCE PUBLIQUE  
Le 27/07/2020 à  
11h00min, il sera pro-  
cédé, dans la salle de réu-  
nions de la Direction  
provinciale d'Inzegane  
Ait Melloul à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres au rabais ou à  
majoration ayant pour objet :  
Les travaux de construc-  
tion de l'école Anoual  
(partie du lycée collégial  
khawarizmi) à Iqliaa –  
Préfecture d'Inzegane Ait  
Melloul  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré à la Direc-  
tion provinciale d'Inze-  
gane Ait Melloul - Service

des Affaires Administra-  
tives et Financières, situé à  
By Moulay Abdellah à In-  
zegane, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés de  
l'Etat : www.marchespu-  
blics.gov.ma.  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : 70 000.00 dhs  
(soixante-dix mille di-  
rham)  
L'estimation ducoté des  
travaux établie par le maî-  
tre d'ouvrage est fixée à la  
somme TTC de : 4  
349058.00 dhs(Quatre mil-  
lions trois cent quarante-  
neuf mille cinquante-huit  
dirhams)  
Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27,29 et 31 du décret  
n°2-12-349 relatif aux mar-  
chés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis  
contre récépissé dans le  
service des affaires admini-  
stratives et financières.  
• Soit les envoyer, par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception,  
au service précité.  
• Soit les envoyer par voie  
électronique via le portail  
marocain des marchés pu-  
blics.  
• Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
\* Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article N : 10 du règle-  
ment de la consultation.  
Les concurrents installés  
au Maroc doivent pro-  
duire une copie certifiée  
conforme à l'original du  
certificat de qualification  
et de classification dans le  
secteur, la classe minimale  
et la qualification exigés  
suivants :  
Secteur : A Construction,  
Qualification exigée : A2  
Classe minimale : 3  
Les concurrents non ins-  
tallés au Maroc sont dis-  
pensés de produire le  
certificat cité, ci-dessus,  
mais doivent fournir le  
dossier technique tel que  
prévu par l'article 10 du  
règlement de consultation.  
NB : Les pièces déposées  
doivent être originales ou  
copies certifiées  
conformes à l'original.  
N° 5091/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDU-  
CATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SU-  
PÉRIEUR ET DE LA RE-  
CHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIO-  
NALE DE L'ÉDUCA-  
TION ET DE LA  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'INZEGANE  
AIT MELLOUL  
AVIS DE CONSULTA-  
TION ARCHITECTU-  
RALE N°  
29/CA-INZ/2020

Le 29/07/2020 à 11h 00  
min, il sera procédé à la  
salle des réunions de La  
Direction Provinciale à  
Inzegane Ait Melloul, rele-  
vant de l'Académie Régio-  
nale de l'Éducation et de  
la Formation Souss Massa,  
à l'ouverture des plis de  
la consultation architectu-  
rale pour :  
Les études et la concep-  
tion architecturale et le  
suivi des travaux de  
construction des murs de  
clôture à l'école Okbab-  
ounafai à Ouledahou et  
lycée collégial Errazi à Ait  
Melloul - Préfecture d'In-  
zegane Ait Melloul.  
Le dossier de la consulta-  
tion architecturale peut  
être retiré auprès du ser-  
vice des affaires admini-  
stratives et financières au  
siège de La Direction Pro-  
vinciale de l'Académie Ré-  
gionale de l'Éducation et  
de la Formation Souss  
Massa à Inzegane Ait Mel-  
loul ou téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics de l'Etat :  
www.marchespublics.gov.  
ma.  
Le budget prévisionnel  
maximum, hors taxes, pour  
l'exécution des tra-  
vaux à réaliser est de : 425  
000.00 DH HT (quatre cent  
vingt-cinq mille dirhams  
hors taxe)  
Le contenu ainsi que la  
présentation et le dépôt  
des dossiers des archi-  
tectes doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 100, 101  
et 102 du décret n°2-12-  
349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les déposer contre  
récépissé leurs plis au bu-  
reau d'ordre de La Direc-  
tion Provinciale à  
Inzegane Ait Melloul de  
l'Académie Régionale de  
l'Éducation et de la For-  
mation Souss Massa;  
- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bu-  
reau précité ;  
- Soit déposer leurs dos-  
siers par voie électronique  
via le portail marocain des  
marchés publics ;  
- Soit les remettre au Pré-  
sident de la Commission  
de la consultation archi-  
tecturale au début de la  
séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par les articles 8, 9 et 10 du  
règlement de la consulta-  
tion architecturale du pro-  
jet en question.  
Une visite des lieux obli-  
gatoire est prévue au site  
du projet, rendez-vous le  
20/07/2020 à 10 h 30au  
siège de La Direction Pro-  
vinciale à Inzegane Ait  
Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Édu-  
cation et de la Formation  
Souss Massa.  
N° 5092/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRI-  
CULTURE ET DE LA  
PÊCHE MARITIME  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR

AGRICOLE  
DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
17/2020  
RESERVE A LA PETITE  
ET MOYENNE  
ENTREPRISE  
Le 28/07/2020 à 10 heures  
il sera procédé dans la  
salle de réunions de l'Of-  
fice Régional de Mise en  
Valeur Agricole des Douk-  
kala (O.R.M.V.A.D.), sis à  
16 Avenue Mohammed VI  
à El Jadida, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert au rabais  
ou à majoration pour la :  
MAINTENANCE ET RE-  
PARATION DE MATE-  
RIEL INFORMATIQUE  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du Bureau  
des Marchés de l'ORM-  
VAD, 16 Avenue Moham-  
med VI - El Jadida, Maroc,  
il peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés publics de  
l'Etat : www.marchespu-  
blics.gov.ma .  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de 5.000,00 (Cinq Mille)  
Dirhams.  
L'estimation des coûts des  
prestations susceptibles  
d'être réalisées pour une  
année, établie par le maî-  
tre d'ouvrage est fixée à la  
somme de 169.200,00 TTC  
(Cent soixante neuf mille  
deux cents dirhams Toutes  
Taxes Comprises), avec :  
• Un montant minimum  
de : 90 000,00 Dhs TTC  
(Quatre Vingt Dix Mille  
Dirhams Toutes Taxes  
Comprises)  
• Un montant maximum  
de : 180 000,00 Dhs TTC  
(Cent Quatre Vingt Mille  
Dirhams Toutes Taxes  
Comprises)  
Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27, 29 et 31 du règle-  
ment des marchés de  
l'ORMVAD du  
11/03/2014 et son amende-  
ment n°1 du  
19/09/2015.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis,  
par courrier recommandé  
avec accusé de réception,  
à l'ORMVAD, sis à 16 Ave-  
nue Mohammed VI - El Ja-  
dida, Maroc ;  
- Soit les déposer contre  
récépissé au Bureau d'Or-  
dre de l'ORMVAD, sis à 16  
Avenue Mohammed VI -  
El Jadida, Maroc ;  
- Soit les déposer électro-  
niquement au portail des  
marchés publics :  
www.marchespublics.gov.  
ma  
- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'Appel d'Offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 12 du règle-  
ment de consultation.  
N° 5093/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRI-  
CULTURE ET DE LA  
PÊCHE MARITIME

DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORETS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR  
AGRICOLE  
DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
18/2020  
RESERVE A LA PETITE  
ET MOYENNE  
ENTREPRISE  
Le 28/07/2020 à 11 heures  
il sera procédé dans la  
salle de réunions de l'Of-  
fice Régional de Mise en  
Valeur Agricole des Douk-  
kala (O.R.M.V.A.D.), sis à  
16 Avenue Mohammed VI  
à El Jadida, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert au rabais  
ou à majoration pour la :  
MAINTENANCE DU LOGI-  
CIEL INTEGRE SAGE  
X3 ENTREPRISE  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du Bureau  
des Marchés de l'ORM-  
VAD, 16 Avenue Moham-  
med VI - El Jadida, Maroc,  
il peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés publics de  
l'Etat : www.marchespu-  
blics.gov.ma .  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de 5.000,00 DHS (Cinq  
Mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des  
prestations susceptibles  
d'être réalisées pour une  
année, établie par le maî-  
tre d'ouvrage est fixée à la  
somme de 129.600,00 DH  
TTC (Cent Vingt Neuf  
Mille Six Cents Dirhams  
Toutes Taxes Comprises),  
avec :  
• Un montant minimum  
de : 70 000,00 DH TTC  
(Soixante Dix mille Di-  
rham Toutes Taxes Com-  
prises)  
• Un montant maximum  
de : 140 000,00 DH TTC  
(Cent Quarante Mille Di-  
rham Toutes Taxes Com-  
prises)  
Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27, 29 et 31 du règle-  
ment des marchés de  
l'ORMVAD du  
11/03/2014 et son amende-  
ment n°1 du  
19/09/2015.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au Bureau  
des marchés de l'ORM-  
VAD, 16 Avenue Moham-  
med VI, BP : 58 - El Jadida,  
Maroc.  
- Soit les envoyer par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception à  
l'adresse précitée.  
- Soit les déposer électro-  
niquement au portail des  
marchés publics :  
www.marchespublics.gov.  
ma  
- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'Appel d'Offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 12 du règle-  
ment de consultation.  
N° 5094/PA

**HAMSOL SARL  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes: Dénomination : Société HAMSOL S.A.R.L  
Objet :  
• Tous travaux d'irrigation ;  
• Marchand de panneaux solaires et produits d'énergie renouvelable ;  
• Marchand de matériels et équipements agricole ;  
Durée : 99 ans  
Siège social : LOTIS ASSAAD NR 90 SEBT GZOUA SAFI.  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :

Mr. GARBI HAMZA 900 Parts  
Mme. ELFEDDADI FATIHA 100 Parts  
Soit un total de 1000 Parts  
Gérance: la société est nommée en qualité de gérant, Mr. GARBI HAMZA.  
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le N° du registre du commerce : 10347 du 07 AVRIL 2020

**N° 5095/PA****ROCHINE SARL AU  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes: Dénomination : Société ROCHINE S.A.R.L AU  
Objet :  
• Marchand de pièce de rechange auto ;  
• Fourniture de produit d'hygiène ;  
• Négoce ;  
Durée : 99 ans  
Siège social : N°40 RUE DOUKKALA QU MLY RACHID SAFI.  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :

Mr : ROCHDI YASSINE 1000 Parts  
Soit un total de 1000 Parts  
Gérance: la société est nommée en qualité de gérant, Mr : ROCHDI YASSINE  
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le N° du registre du commerce : 10471 du 26 Juin 2020

**N° 5096/PA****EL KHALKI AGRICOLE  
SARL**

**CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes: Dénomination : Société EL KHALKI AGRICOLE S.A.R.L  
Objet :  
• ETUDE DE PROJETS AGRICOLES.  
Durée : 99 ans

Siège social : IMM B1 APPT B123 QU IJENANE RESIDENCE SAFIA SAFI.  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :  
Mr. EL KHALKI ASMA 500 Parts  
Mr. LEMTALSSI FATIMA EZZAHRA 500 Parts  
Soit un total de 1000 Parts  
Gérance: la société est nommée en qualité de gérant, Mr. EL KHALKI ASMA.  
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le N° du registre du commerce : 10355 du 09 Avril 2020

**N° 5097/PA****« ENTREPRISE  
OUANAIM » SARL  
AU CAPITAL SOCIAL  
DE 100 000,00 dhs  
HAY CHABAB IMM.25  
N°23 AIN CHOCK,  
Casablanca  
DISSOLUTION  
ANTICIPÉE**

Le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/02/2020 de la société « ENTREPRISE OUANAIM SARL » au capital social de 100 000,00 dirhams, sise à Casablanca, HAY CHABAB IMM.25 N°23 AIN CHOCK a décidé ce qui suit :  
- Dissolution anticipée de la société.  
- Constatation de l'ouverture de la liquidation et désignation d'un liquidateur : Mr AIT OUANAIM MOHAMED, titulaire de la CIN N°P79821  
- Fixation du siège de liquidation à Casablanca, HAY CHABAB IMM.25 N°23 AIN CHOCK.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 30/06/2020 sous le numéro 737700.

**N° 5098/PA****ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE LA  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'EDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

N° 06/EXP/2020  
Le 27/07/2020 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz.  
Le dossier d'appel d'of-

fres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 DH (Deux mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 152 920,00 DHS TTC (Cent cinquante-deux mille neuf cent vingt Dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des marchés du Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine avant le 27/07/2020.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.  
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

**N° 5099/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'EDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**  
N° 07/EXP/2020  
Le 07/09/2020 à 10h00, Il

sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires en 2 lots:  
Lot n° 1 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercle Tahanaout, Amezmiz et Asni ;  
Lot n° 2 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercles Ait Ourir et Touama.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
- Soixante mille DIRHAMS).  
- Lot n° 2 : 60 000,00 (Soixante mille DIRHAMS).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- 5 155 132,23 DHS TTC (Cinq millions cent cinquante-cinq mille cent trente-deux Dirhams 23 Cts TTC) ;  
- 5 337 078,07 DHS TTC (Cinq millions trois cent trente-sept mille soixante-dix-huit Dirhams 07 Cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la déma-

térialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

**N° 5100/PA****ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
& DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'EDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

N° 36/INV/2020  
Le 27/07/2020 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement de 5 écoles primaires relevant des communes: SIDI GHAT, TALAT N'YAAQOUB, SITI FATMA, AZGOUR et TAZART (En 05 Lots):

• Lot n° 1 : Travaux d'aménagement de l'école SIDI GHAT à la C.T SIDI GHAT ;  
• Lot n° 2 : Travaux d'aménagement de l'école centre IBN TOUMERTE à la C.T TALAT N'YAAQOUB ;  
• Lot n° 3 : Travaux d'aménagement de l'école centre AMLOGUI à la C.T SITI FATMA ;  
• Lot n° 4 : Travaux d'aménagement de l'école centre AZGOUR à la C.T AZGOUR ;  
• Lot n° 5 : Travaux d'aménagement de l'école centre IHRISSANE à la C.T TAZART.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 Dhs (Cinq mille Dirhams) POUR CHAQUE LOT.  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée

à la somme de :

- Lot n° 1 : 212 700,00 DHS (Deux cent douze mille sept cents Dirhams TTC) ;
- Lot n° 2 : 332 064,00 DHS (Trois cent trente-deux mille soixante-quatre Dirhams TTC) ;
- Lot n° 3 : 189 252,00 DHS (Cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante-deux Dirhams TTC) ;
- Lot n° 4 : 207 984,00 DHS (Deux cent sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dirhams TTC) ;
- Lot n° 5 : 133 884,00 DHS (Cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposés électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :  
Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 5101/PA****Avis d'ouverture d'une Enquête publique**

Suite à la décision gouvernementale numéro 26 du 24/06/2020, il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique sera ouverte le 15/07/2020 à la Commune Ain Lahjar Province de Taourirt, relative au projet d'usine d'exploitation de pavés par la société COMAREV SARL, Et ce pendant 20 jours le temps de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera affiché à la Commune Ain Lahjar pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique. La population concernée par la présente enquête publique et celle relevant de la commune Ain Lahjar.

**N° 5102/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,  
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI  
 DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

**AVIS RECTIFICATIF**

Le Directeur Provincial de la Direction Provinciale Al Haouz – AREF Marrakech Safi, porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N° 35/INV/2020 relatif aux Travaux de démolition de 30 salles vétustes et 36/INV/2020 relatif aux Travaux d'aménagement de 5 écoles primaires relevant des communes: SIDI GHIAT, TALAT N'YAAQOUB, SITI FATMA, AZGOUR et TAZART (En 05 Lots).

Que la qualification demandée est A2 ou A5.

**Le reste est inchangé.**

N° 5103/PA


**ROYAUME DU MAROC**

Le promoteur Sté CARRIERE ET TRANSPORT MENARA SUD annonce l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre de l'étude de l'impact sur l'environnement.

En application de l'arrêté du gouverneur de la Province de LAAYOUNE N° 152 en date du 01juillet 2020, relatif à l'ouverture de l'enquête publique du projet carrière de calcaire, le promoteur Sté CARRIERE ET TRANSPORT MENARA SUD annonce en qualité de maître d'ouvrage ; le dépôt du dossier de ce projet, joint de l'arrêté du gouverneur sus-indiqué et du registre réservé pour l'enregistrement des observations des citoyens concernés, au siège de la commune territoriale FOUM EL OUED durant vingt (15) jours à compter du 01juillet 2020.

N° 5107/PA

ROYAUME DU MAROC


 المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية  
 والتكوين المهني والتعليم  
 العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Éducation Nationale, de  
 la Formation Professionnelle, de  
 l'Enseignement Supérieur et de la  
 Recherche Scientifique

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE  
 UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 03/FMPC/2020**  
(Séance publique)

Le 27/07/2020 à 10h il sera procédé dans les bureaux de la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

L'Achat de matériel d'Enseignement pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
18.000,00 DH	1.178.880,00 DH TTC

Le cautionnement provisoire doit être au nom de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité précité jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture au siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, Rue Tarik Bnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

**Le dépôt de la documentation :**

- Le dépôt de la Documentation expire au plus tard le 24/07/2020 à 15 h et doit être déposé auprès du service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5105/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE SIDI KACEM  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° : 19/2020/PSK/INDH**

Le 05 Aout 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de la piste reliant la RP 4228 au douar Douifate à la commune Moulay Abdalkader –Province de sidi kacem–lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quarante mille dirhams (40 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent soixante douze Dirhams 00 Centimes (2 599 572,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.


-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	4	B.1- B.3- B.5

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5104/PA

ROYAUME DU MAROC


 المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية  
 والتكوين المهني والتعليم  
 العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Éducation Nationale, de  
 la Formation Professionnelle, de  
 l'Enseignement Supérieur et de la  
 Recherche Scientifique

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE  
 UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 04/FMPC/2020**  
(Séance publique)

Le 27/07/2020 à 10h 30mn il sera procédé dans les bureaux de la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

- Acquisition de Matériel Informatique au Profit de La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
15.000,00 DH	954.540,00 DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture à la présidence
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

**Le dépôt de la documentation :**

- Le dépôt de la Documentation expire au plus tard le 24/07/2020 à 15h et doit être déposé auprès du service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (6) du règlement de consultation.

N° 5106/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE \* EXCLUSIF BUSINESS \* S.A.R.L AU Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2020, enregistré le 23/06/2020 il a été établis les statuts d'une société a Responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société «EXCLUSIF BUSINESS » S.A.R.L AU

- Objet : la société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger tant pour elle même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :

- Location et la Relocation des Parking (café, piscine)..

- La Location et la Relocation des parks, des cafés-restaurants, des snacks, des campings, des foires, des piscines, des souks de moutons à l'occasion de L'aïd Al Adha et d'une façon générale les souks ou autres événements saisonnières.

- Siège Social : N° 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA.

- Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.

- Capital Social : Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de

1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mme BAHADDOU SAMIRA ... 1.000 Parts  
- La Gérance : La société est administrée et gérée par la Gérante Unique.

Mme BAHADDOU SAMIRA, nationalité Marocaine, Titulaire de la C.I.N N° BE820492 et demeurant à : LISSASFA, RES KASBAT AMINE, GH 8, IMM 7, APT 5, CASABLANCA.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 26/06/2020 Sous N° 737441 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 463.325 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE N° 5109/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca

(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE \* ESPACE JOY BUSINESS \* S.A.R.L AU Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2020, enregistré le 23/06/2020 il a été établis les statuts d'une société a Responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société

« ESPACE JOY BUSINESS » S.A.R.L AU

- Objet : la société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger tant pour elle même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :

- Marchand effectuant import export sans limitation de références.

- Commercialisation, importation et distribution de pièces de rechange automobiles, Camions et Pick up.

- Commercialisation des lubrifiantes, graisses et tous produits et accessoires automobiles et mécanique

- Travaux de réparation et installation mécanique et électrique.

- Siège Social : N° 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA  
- Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.

Capital Social : Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr MOUKHLIS MOUTAFA ... 1.000 Parts

- La Gérance : La société est administrée et gérée par le Gérant Unique.

Mr MOUKHLIS MOUTAFA, nationalité Marocaine, Titulaire de la C.I.N N° BJ165882 et demeurant à : SIDI MOUMEN, RUE 3, N° 23, LOT EL HOUDA, CASABLANCA.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le

reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 26/06/2020 Sous N° 737444 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 463.333 / Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE N° 5110/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PREFECTURE

SKHIRATE-TEMARA

DIVISION BUDGET ET MARCHÉ

SERVICE MARCHES

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 5/2020

Le 18 Août 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Acquisition au profit de Préfecture de Skhirate-Témara d'équipements réseau et système inform-

matique pour la digitalisation et la dématérialisation des procédures administratives répartis en trois lots séparé à savoir :

Lot 1 : Acquisition et mise en place de l'Infrastructure Système du Datacenter.

Lot 2 : Acquisition et mise en place de l'Infrastructure de Commutation.

Lot 3 : Acquisitions des postes de travail.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

LOT N° 1 : 25 000,00 Dhs (vingt-cinq mille dirhams).

LOT N° 2 : 10 000,00 Dhs (dix mille dirhams).

LOT N° 3 : 25 000,00 Dhs (vingt-cinq mille dirhams).

L'estimation est fixé à la somme de :

LOT N° 1 : 1 113 600,00 Dhs (un million cent treize mille six cent dirhams).

LOT N° 2 : 343 200,00 Dhs (trois cent quarante-trois mille deux cent dir-

hams).

LOT N° 3 : 343 200,00 Dhs (trois cent quarante-trois mille deux cent dir-

hams).  
LOT N° 3 : 1 245 600,00 Dhs (un million deux cent quarante-cinq mille six cent dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

- Pour le lot n°1 : Les prospectus exigés par le dossier d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara au plus tard le 17 Août 2020 à 10 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5111/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA  
DIVISION BUDGET ET MARCHÉ  
SERVICE MARCHES

**Avis de report  
Des appels d'offres ouverts  
N°2,3 et 4/ 2020**

Le Public est informé que les appels d'offre ouvert N° 2,3 et 4 /2020 relatives aux :

**AO N°2/2020 : Equipement des postes de commandement de la Préfecture de Skhirate témara en mobilier et matériel de bureau, prévue le 20 Juillet 2020 à 10 H est reporté au 25 Août 2020 à 10 H.**

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 24 Août 2020 à 10 H.

**AO N°3/2020 : Achat de fourniture de bureau et papeterie pour les services de la Préfecture de Skhirate Témara, prévue le 21 Juillet 2020 à 10 H est reporté au 25 Août 2020 à 11 H.**

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 24 Août 2020 à 11 H.

**AO N°4/2020 : Achat de fourniture pour le matériel informatique Préfecture de Skhirate Témara, prévue le 22 Juillet 2020 à 10 H est reporté au 26 Août 2020 à 10 H.**

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 25 Août 2020 à 10 H.

N° 5108/PA

N° 5112/PA



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC

وزارة الطاقة والمعادن والبيئة - قطاع البيئة  
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS DE REPORT DE LA SEANCE  
D'OUVERTURE DES PLS POUR L'APPEL  
D'OFFRES N°02/LNESP/2020**

Pour l'achat des fournitures de Laboratoire au profit du  
Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la  
Pollution, à Rabat, en lot unique

**Réservé aux Petites et Moyennes Entreprises, coopératives,  
union de coopératives et auto-entrepreneurs Nationaux**

Nous portons à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis, relatif à l'Appel d'Offres sur offres de prix n°02/LNESP/2020, prévue le 10/07/2020 à 10h est reportée au 16/07/2020 à 10h.